

Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12e année Examen et établissement des coûts

Préparé pour l'Assemblée des Premières Nations | 14 janvier 2025 Préparé par MNP LLP

Table des matières

Résumé	1
Introduction	6
Méthode	7
Aperçu des programmes et du financement de l'éducation de la maternelle à la 12 ^e année	. 10
Système d'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12 ^e année	10
Aperçu historique du financement de l'éducation	11
Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle la 12 ^e année	
Formules de financement régionales provisoires	.22
Aperçu de l'application de la formule	. 22
Retombées positives des FFRP	. 23
Défis inhérents aux FFRP	. 26
Écarts courants	27
Ententes régionales en matière d'éducation	.32
Vue d'ensemble	. 32
Situation actuelle	. 34
Processus et calendrier de la formulation d'une ERE	37
Résultats à ce jour	. 38
Conseil en éducation des Premières Nations : Étude d'une ERE	. 43
Transformation de l'éducation primaire et secondaire : Leçons	
apprises	
Exemple d'établissement des coûts	.53
Structure des coûts	. 53
Approche fondée sur les besoins	. 54
Exemples de communautés et hypothèses d'établissement des coûts	
Limites	57
Résumé des coûts	. 59
Calculs détaillés	63

Conclusions et recommandations88

Résumé

Contexte

En 2019, le Canada a remplacé les programmes d'éducation inadéquats fondés sur des propositions par des approches d'éducation régionales et des modèles de financement visant à fournir un financement de base plus suffisant, plus prévisible et plus durable. Cette initiative d'amélioration est la *Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année*, qui comprend deux phases importantes :

- Mise en œuvre de la formule de financement régionale provisoire (FFRP), qui garantit un financement de base comparable aux systèmes provinciaux et qui englobe des mesures d'adaptation pour tenir compte des facteurs de coût propres aux élèves, aux écoles et aux communautés des Premières Nations:
- La formulation d'ententes régionales en matière d'éducation (ERE), qui permettent aux Premières Nations de remplacer les FFRP par des allocations de financement fondées sur les besoins.

Après cinq ans de mise en œuvre de la proposition de politique élaborée conjointement, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a demandé à MNP de mener une étude sur les coûts liés aux ERE et les défis et succès de la mise en œuvre de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Les conclusions et les données sur les coûts issues de cette étude visent à étayer les futures demandes budgétaires fédérales, à orienter les Premières Nations dans leurs négociations d'ERE et à formuler des recommandations à l'intention du Canada et des Premières Nations.

Méthode

La méthode utilisée par MNP a consisté en un examen de la documentation et des FFRP publiques, 18 entretiens avec des représentants des Premières Nations et des organisations d'éducation des Premières Nations et cinq entretiens avec le personnel de l'APN, des représentants de Services aux Autochtones Canada (SAC), des consultants en éducation et des experts du domaine aidant les Premières Nations à formuler leur ERE. À l'aide de l'information recueillie, MNP a préparé deux exemples anonymes d'établissement des coûts en fonction des besoins et un rapport final.

Principales conclusions

Formule de financement régionale provisoire

La mise en place des FFRP a eu les retombées positives ci-dessous.

- Elle a permis d'améliorer la transparence du financement, d'assurer une répartition plus équitable des fonds et de remédier aux disparités de financement qui existaient depuis longtemps entre les Premières Nations et les systèmes d'éducation provinciaux.
- Elle comprenait plusieurs ajouts positifs allant au-delà de la comparabilité provinciale (des mesures d'adaptation pour tenir compte de l'éloignement des communautés accessibles uniquement par voie aérienne en Ontario, des améliorations dans le financement des transports, le financement des programmes avant et après l'école, le financement du soutien aux élèves, etc.)
- Des changements positifs ont également été apportés aux critères d'admissibilité des élèves, notamment la suppression de l'obligation d'admissibilité sur la liste nominative et l'inclusion d'élèves adultes.

Certains des principaux défis liés à l'FFRP

- Il y a eu un manque de gestion du changement et une incohérence dans les communications sur les changements en matière de financement.
- Les ventilations du financement appelées côte à côte ont été jugées déroutantes, peu pratiques et difficiles à comprendre.
- Il y a eu un manque de transparence dans la manière dont les montants de financement ont été
 calculés et un manque de connaissances au sujet de la formule parmi le personnel de SAC au niveau
 régional.
- Les commentaires et recommandations des Premières Nations concernant les améliorations à apporter aux FFRP n'ont pas été pris en compte. Cela montre que les groupes techniques régionaux (par exemple, l'Ontario) ont mieux réussi à demander l'apport de modifications à leurs FFRP que les régions qui ne possédaient pas de groupes techniques.

Enfin, il est entendu que la situation de départ de chaque Première Nation est très différente des autres. Par conséquent, la parité de financement avec les commissions scolaires provinciales n'est pas suffisante pour obtenir la parité sur le plan des résultats scolaires.

Ententes régionales en matière d'éducation

À ce jour, 10 ERE ont été signés. De plus, 14 tables de négociations sont actives : trois en Saskatchewan (en voie d'achèvement), quatre en Alberta, une au Manitoba, deux en Ontario, une au Québec et trois dans la région de l'Atlantique. Malgré les progrès réalisés, dix groupes de Premières Nations qui avaient initialement indiqué leur volonté de conclure une ERE se sont officiellement retirées du processus ou l'ont interrompu. De plus, 29 autres groupes ont cessé de collaborer avec SAC ou de montrer que des activités de formulation d'ERE étaient en cours.

Le succès limité des ERE est dû à un manque de communications publiées et de formations officielles, à l'absence d'un dialogue et d'une collaboration significatifs et ouverts, à une rotation constante du personnel et, en fin de compte, à un manque de financement pour conclure les ententes. À l'exception des grandes régions représentées par des organisations de soutien solides telles que le Conseil en Éducation des

Premières Nations (CEPN) au Québec et le First Nations Education Steering Committee (FNESC) en Colombie-Britannique, les Premières Nations au Canada, y compris celles qui ont une ERE en cours, n'ont pas réussi à négocier un financement fondé sur les besoins, malgré le fait qu'elles aient soumis de multiples demandes de budget à SAC.

Bien que cette situation ait suscité une grande déception parmi les Premières Nations, certains titulaires d'ERE ont noté des avancées positives dans la gouvernance. Les ERE ont permis d'établir des structures de gouvernance claires et de mettre sur pied des autorités scolaires qui fonctionnent indépendamment du Chef et du Conseil.

Résultats en matière d'établissement des coûts

Afin d'aider les Premières Nations à établir le coût de leur ERE et à quantifier l'écart de financement, MNP a créé deux exemples anonymes d'établissement des coûts. Par souci de simplicité, MNP a réparti tous les coûts de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans sept catégories : gouvernance et administration, enseignement, éducation inclusive, transport, fonctionnement et entretien et soutien global.

Le tableau ci-dessous présente une analyse comparative du financement actuel par élève et de l'estimation des coûts par ETP fondée sur les besoins pour diverses autorités scolaires des Premières Nations, de tailles et de zones géographiques différentes. Les données sur les coûts pour les deux premières Premières Nations ont été estimées par MNP, tandis que les données des trois dernières sont basées sur les demandes de budget fondées sur les besoins soumises par les titulaires d'une ERE.

Première Nation	Zone géographique	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Financement actuel par ETP produit par la FFRP	Estimation des coûts par ETP fondée sur les besoins
Première Nation en Ontario accessible uniquement par voie aérienne*	4	1	145	33 830 \$	74 612 \$
Autorité scolaire des Premières Nations urbaines en Alberta	1	3	450	22 420 \$	43 557 \$
Autorité scolaire des Premières Nations en Saskatchewan	4	4	1 229	24 718 \$	59 978 \$
Première Nation au Nouveau-Brunswick	2	1	358	16 996 \$	39 996 \$
Autorité scolaire des Premières Nations en Alberta	2	6	1 242	23 940 \$	50 122 \$

^{*}Les coûts des deux premières Premières Nations ont été calculés par MNP.

Les données du tableau montrent que les communautés éloignées et accessibles uniquement par voie aérienne doivent faire face à des coûts opérationnels beaucoup plus élevés en raison des salaires plus élevés, de la dépendance à l'égard de professionnels et de consultants externes pour mener à bien l'éducation, des coûts de déplacement élevés, etc. De plus, selon une comparaison entre les communautés de la zone 4 de

l'Ontario et de la Saskatchewan, un plus grand nombre d'inscriptions permet de répartir plus efficacement les coûts fixes, réduisant ainsi le coût par élève.

Cependant, même avec des populations scolaires plus importantes, comme c'est le cas pour les autorités scolaires des Premières Nations de la Saskatchewan et de l'Alberta, d'importants écarts de financement subsistent, qui empêchent les Premières Nations de bénéficier d'une égalité réelle et d'une parité en matière de résultats scolaires.

Résumé des recommandations

En réponse aux défis et aux écarts de financement constatés, MNP a formulé les recommandations suivantes à l'intention de SAC et des Premières Nations qui envisagent de conclure une ERE.

Résumé des recommandations destinées à Services aux Autochtones Canada (SAC)					
1	Travailler avec les Premières Nations et les experts financiers pour améliorer la présentation et la lisibilité des trousses d'information sur le financement, notamment côte à côte, etc.				
2	Fournir un historique ou des calculs détaillés, en plus d'un aperçu de la formule de financement régionale provisoire (manuel de financement).				
3	Diffuser des renseignements sur le financement avant le prochain exercice financier, même si certains éléments de la formule pourraient être modifiés en fonction des allocations ou annonces officielles du budget.				
4	Discuter avec les Premières Nations dans tout le pays pour mieux comprendre les tendances de la liste nominale et établir des projections précises des inscriptions. Cela permettrait de prévoir les besoins de financement opérationnel et de planifier l'agrandissement des immobilisations.				
5	Concevoir un cadre formel pour la formulation, le renouvellement et la négociation d'ERE, y compris des paramètres financiers et politiques pour les futures négociations d'ententes et une approche d'ERE fondée sur des formules de financement élaborées par les Premières Nations.				
6	Rédiger et publier un guide officiel d'ERE, qui comprendrait, entre autres éléments, le processus de rédaction d'une ERE, une demande de budget, un exemple de cadre de rapport sur les résultats, une description du cycle budgétaire annuel et des exemples d'ententes et de pratiques exemplaires.				
7	En consultation avec les organisations des Premières Nations, préparer des séances de formation à l'intention du personnel des bureaux régionaux et des Premières Nations. Les sujets abordés devraient inclure les modifications apportées annuellement à la FFRP, les négociations d'ERE et les différences entre les ententes en matière d'éducation et le rôle de SAC. Le public cible devrait comprendre les directeurs de l'éducation, les fournisseurs de services, les conseils d'administration, les Chefs et les Conseils.				
8	Effectuer des améliorations de financement à l'échelle nationale dans des domaines clés, tels que				

	l'éducation inclusive, les langues et la culture, les repas et le fonctionnement et l'entretien, qu'une ERE soit en place ou non.
9	Intégrer les dépenses récurrentes actuellement couvertes par le principe de Jordan dans le financement de base.
10	Étudier une approche de financement progressif pour les propositions budgétaires fondées sur les besoins, qui permettrait aux Premières Nations d'accéder à une part croissante de fonds convenue et fondée sur les besoins qui a été négociée dans le cadre d'une ERE.

Résumé des recommandations destinées aux Premières Nations

1

S'assurer de l'adhésion de la communauté avant d'entamer des discussions techniques avec SAC. L'absence d'une adhésion communautaire précoce pourrait perturber les négociations, nécessiter des ajustements ou entraîner l'arrêt complet des discussions. L'adhésion devrait porter sur le financement, les programmes, la prestation de services, la gouvernance et les mesures de résultats qui définissent la réussite scolaire pour la ou les Premières Nations.

- Conclure un protocole d'entente avec SAC pour négocier une ERE, tout en précisant les rôles et responsabilités, la structure et la fréquence des séances de négociation.
- Lier toute demande de financement à l'amélioration des résultats scolaires. Pour qu'une proposition du budgétaire soit couronnée de succès, SAC insiste sur la nécessité de disposer de données prévisibles, crédibles et récentes, ainsi que d'une justification solide fondée sur des preuves qui montre comment un financement supplémentaire améliorerait les résultats scolaires des élèves.
- Collaborer avec les autres Premières Nations de la région. Même s'il n'est pas possible de signer une ERE au niveau régional, il est utile de travailler avec des partenaires pour élaborer des outils et des modèles d'ERE communs. De plus, le déploiement d'efforts de plaidoyer conjoints au niveau régional tend à donner de meilleurs résultats qu'une approche individuelle de chaque Première Nation auprès du gouvernement.
- Engager une équipe solide composée de chefs de file de l'éducation, d'experts techniques, de juristes, de professionnels des relations gouvernementales et de spécialistes des formules.
- S'approprier le processus de négociation. Les Premières Nations devraient prendre l'initiative d'établir des ordres du jour, de documenter les prochaines étapes et de veiller à ce que les mesures prises par SAC soient suivies rapidement d'effets.
- Planifier la transition. Il est essentiel d'assurer un financement et d'élaborer un plan pour soutenir les principales activités de transition qui doivent avoir lieu après la signature d'une ERE.

Introduction

En décembre 2017, la résolution 65/2017 de l'APN, Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations, soutenait des changements de politiques ou de programmes qui favorisaient le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations. En 2019, en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), le Canada s'est engagé à transformer le financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves. Il a donc remplacé ses programmes d'éducation désuets et inadéquats fondés sur des propositions par des approches d'éducation régionales et des modèles de financement visant à fournir un financement de base plus suffisant, plus prévisible et plus durable. Ce projet d'amélioration est connu sous le nom de Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Mis en œuvre le 1^{er} avril 2019 et modifié ultérieurement (2021 et 2022), le nouveau cadre élaboré conjointement a consisté à :

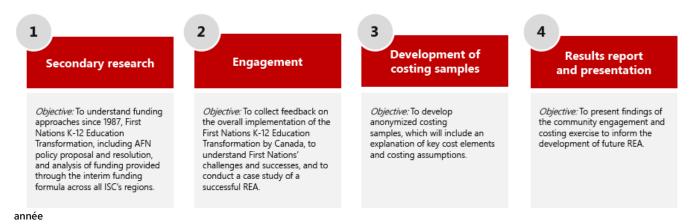
- remplacer plusieurs méthodes de financement obsolètes par un financement de base comparable à celui des systèmes provinciaux dans l'ensemble du pays;
- effectuer des investissements supplémentaires dans les programmes linguistiques et culturels, les maternelles à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, les programmes avant et après l'école, ainsi que d'autres programmes;
- donner aux Premières Nations la possibilité de conclure des ERE pour répondre aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation fixés par les Premières Nations participantes.

Après cinq années de mise en œuvre de la proposition de politique élaborée conjointement, l'APN a demandé à MNP d'étudier les coûts liés aux ERE ainsi que les défis et réussites de la mise en œuvre de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Cette étude a pour but d'étayer les futures demandes budgétaires fédérales, d'orienter les Premières Nations dans leurs négociations d'ERE et de renforcer le plaidoyer de l'APN en formulant des recommandations à l'intention du Canada.

Méthode

La figure 1 ci-dessous présente la méthode utilisée pour l'examen et l'établissement des coûts. Une description de chaque volet suit.

Figure 1: Méthode d'établissement des coûts de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12e



Recherche secondaire

La recherche secondaire a permis de passer en revue les approches de financement actuelles et historiques :

- Un examen des documents de référence et des rapports publiés sur la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, tels que la proposition de politique de l'APN et les documents de communication fournis par SAC;
- Une analyse des FFRP dans toutes les régions de SAC afin de cerner les lacunes et de déterminer le degré de comparabilité provinciale;
- Un examen des changements et des améliorations en matière de financement d'une année à l'autre.

Mobilisation

L'objectif de la phase de mobilisation du projet était d'entrer en contact avec divers groupes de parties prenantes au Canada et d'effectuer une étude de cas portant sur une ERE réussie fondée sur les besoins. La mobilisation des parties prenantes était centrée sur la mise en œuvre globale par le Canada de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. L'objectif était de mieux comprendre, entre autres éléments, les communications avec SAC, les accomplissements des tables techniques régionales, le processus de demande budgétaire et le processus de négociation d'un budget.

¹ Une ERE fondée sur les besoins comprend une formule de financement spécialement conçue pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations, plutôt qu'une formule fondée sur la parité provinciale.

Une attention particulière a été accordée à la collecte de données sur les coûts, notamment auprès des Premières Nations qui ont réalisé des études de coûts et soumis des demandes de budget pour leur ERE. Grâce à des questions ciblées préparées en collaboration avec l'APN, MNP a recueilli des informations sur les défis et obstacles rencontrés par les organisations lorsqu'elles ont envisagé de conclure une ERE ou lorsqu'elles ont conclu ce type d'entente.

Dix-huit entretiens ont été menés auprès d'organisations qui servent 319 écoles situées dans des réserves, ce qui représente environ 38 500 élèves au Canada. La sélection des personnes à interroger devait refléter la diversité et les situations des Premières Nations à travers le Canada. L'objectif de MNP était surtout d'obtenir une représentation équilibrée par région, province, types de services fournis, taille du système d'éducation et autres éléments. La carte ci-dessous montre la répartition géographique et les caractéristiques des participants aux entretiens.

Figure 2 : Participants aux entretiens pour le rapport sur l'examen et l'établissement des coûts de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année



Alberta:

- 1. Remote education authority with six schools in five First Nations
- 2. Remote single-nation education authority with four schools
- 3. Large aggregate education authority operating 10 schools close to urban centers
- 4. First Nation with five schools close to the urban center
- 5. First Nation overseeing one school

Atlantic

- 6. Single-nation education authority operating one school
- 7. Education authority with two schools in two remote First Nation communities
- 8. Education authority administering one band-operated school

British Columbia:

Education organization providing second- and third-level services

Manitoba:

10. Second-level services organization

Ontario

- 11. Large political organization
- 12. K-12 first and second-level service provider for northern communities
- 13. Remote tribal council providing second and third-level services to five member communities

Quebec:

- 14. Education organization delivering second and third-level services to 22 member communities
- 15. Education organization providing second-level services to eight mostly northern remote First Nation communities

Saskatchewan

- 16. Self-governing First Nation operating one school
- 17. Education authority supporting three remote First Nation communities and overseeing four schools

Territories

18. Large education service provider

De plus, cinq entretiens ont été menés avec d'autres intervenants : le personnel de l'APN concerné par la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, des représentants de SAC, des consultants en éducation et des experts du domaine qui aident les Premières Nations à conclure des ERE.

Préparation d'exemples d'établissement des coûts

Les exemples d'établissement des coûts anonymes concernant deux Premières Nations ont été préparés en utilisant les éléments suivants :

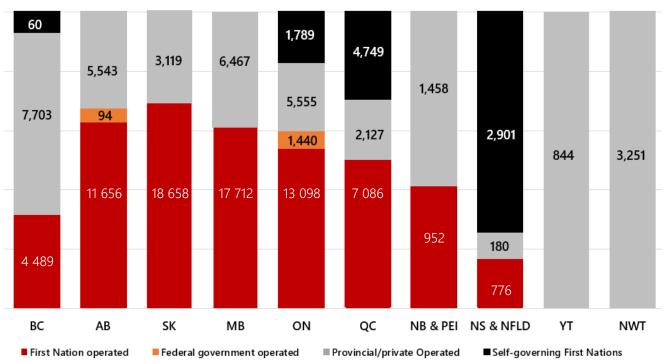
- Données sur les coûts fournies par les participants aux entretiens (par exemple, demandes de financement d'une ERE);
- Recherche secondaire de données publiques, notamment des conventions collectives, des renseignements salariaux et des rapports financiers sur des commissions scolaires provinciales;
- La contribution d'experts du domaine, tels que des concepteurs de programmes, des responsables expérimentés de systèmes d'éducation et des fournisseurs de services;
- Les états financiers de Premières Nations;
- Une recherche de MNP sur les pratiques exemplaires, ainsi que les données accumulées lors de précédents projets d'établissement des coûts.

Aperçu des programmes et du financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année

Système d'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12e année

Plus de 120 000 élèves du primaire et du secondaire des Premières Nations habitent dans des réserves. En 2021, environ 65 % (une augmentation de 3 % par rapport à 2015) de ces élèves fréquentaient une école gérée par les Premières Nations, tandis qu'environ 32 % étaient inscrits dans une école du système scolaire provincial. La figure 3 montre le nombre d'élèves des Premières Nations dans chaque province qui fréquentent une école gérée par les Premières Nations, des commissions scolaires provinciales, le gouvernement fédéral et des Premières Nations autonomes.

Figure 3 : Répartition des élèves des Premières Nations par type d'école, 2021



Source : Fiche de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (2023) – https://afn.bynder.com/m/583fa08a55428449/original/K-12-Factsheet.pdf

Il existe 450 écoles réparties dans des communautés des Premières Nations au Canada : 402 sont gérées par des bandes, 24 sont autonomes, deux sont privées, sept sont fédérales et 15 sont provinciales. En outre, le système d'information sur l'éducation de SAC permet de suivre tous les programmes scolaires, qu'ils soient ou non dotés d'un bien matériel. Il englobe les écoles virtuelles, les programmes de maternelle, les

² Fiche de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (2023) https://afn.bynder.com/m/583fa08a55428449/original/K-12-Factsheet.pdf

programmes élémentaires et secondaires et d'autres. Il existe au total 543 programmes scolaires de ce type au Canada.

Les organisations travaillant dans la fourniture de services d'éducation sont les suivantes :

- Des Premières Nations individuelles, qui sont des détentrices de droits et qui assument la responsabilité de l'éducation;
- Des groupes d'organisations d'éducation des Premières Nations ayant le pouvoir délégué de fournir tous les services d'éducation au nom de leurs Premières Nations membres;
- Des fournisseurs de services de deuxième niveau, tels que des conseils tribaux, des organisations visées par un traité ou d'autres organisations régionales autorisées par des Premières Nations à fournir des services particuliers en leur nom. La Nation Nishnawbe Aski (NAN) de l'Ontario et le Manitoba First Nations Education Research Centre (MFNERC) sont des exemples de ce type d'organisation.

Lorsque l'on compare les systèmes d'éducation des Premières Nations aux systèmes d'éducation provinciaux, les Premières Nations (à l'exception de celles de la Colombie-Britannique) ne disposent pas de services de troisième niveau, qui sont généralement fournis par le ministère de l'Éducation de chaque province, les syndicats d'enseignants et d'autres organisations financées par le gouvernement. Contrairement aux ministères provinciaux, SAC axe ses efforts uniquement sur l'administration des fonds et ne s'occupe pas des services d'emploi, de la recherche, de l'élaboration de politiques, des services de communication, de la gestion des données et d'autres fonctions.

Aperçu historique du financement de l'éducation

Les Premières Nations reçoivent des fonds de programme dans le cadre d'ententes de contribution pour répondre à leurs divers besoins en matière d'éducation. Ce financement couvre les services d'enseignement dans les écoles situées dans les réserves, le remboursement des frais de scolarité pour les élèves qui fréquentent des écoles provinciales situées hors des réserves et d'autres services tels que le transport, le fonctionnement et l'entretien et les finances. Le financement soutient également les services de deuxième niveau, tels que les services d'orientation, l'éducation spécialisée, les bibliothèques, les orthophonistes, l'administration des écoles et les services de soutien aux élèves.

Au cours des cinq dernières décennies, les Premières Nations ont toujours affirmé qu'un contrôle par les Premières Nations, soutenu par un financement fédéral équitable, prévisible et durable des systèmes d'éducation, est le seul moyen qui permettra de combler les écarts en matière de résultats scolaires.

Les efforts de plaidoyer des Premières Nations pour améliorer la suffisance et la prévisibilité du financement de l'éducation ont été considérables et à multiples facettes, englobant les principales activités, étapes et publications suivantes. Par exemple, des initiatives comme l'Accord de Kelowna (2005) et le projet de loi C-33, Loi donnant aux Premières Nations le contrôle de l'éducation des Premières Nations (2014), qui n'ont pas abouti, ont toutefois eu une influence cumulative sur la situation actuelle de l'éducation des Premières Nations. Ces efforts mettent en évidence les nombreux défis à relever, notamment les changements de

gouvernement, le manque de soutien politique au niveau fédéral et un appétit limité en matière de législation.

Figure 4 : Étapes historiques de l'éducation des Premières Nations

1972

INDIAN CONTROL OF INDIAN EDUCATION PAPER

1996

THE REPORT OF THE ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES

2005

THE KELOWNA ACCORD

2007

THE UNITED NATIONS DECLARATION ON THE RIGHTS
OF INDIGENOUS PEOPLES

2010

FIRST NATIONS CONTROL OF FIRST NATIONS EDUCATION: IT'S OUR VISION, IT'S OUR TIME PAPER

2011

REFORMING FIRST NATIONS EDUCATION: FROM CRISIS TO HOPE PAPER

2014

FIRST NATIONS CONTROL OF FIRST NATIONS
EDUCATION ACT

2015

THE FINAL REPORT OF THE TRUTH AND RECONCILIATION COMMISSION OF CANADA

2016

FEDERAL BUDGET ANNOUNCEMENT

2016

AFN RESOLUTION 16/2016: HONOURABLE PROCESS TO DEVELOP RECOMMENDATIONS TO SUPPORT FIRST NATIONS EDUCATION REFORM

2016 - 2018

ENGAGEMENT PROCESS

2017

CO-DEVELOPED POLICY PROPOSAL RATIFIED WITH AFN RESOLUTION 65/2017: NEW INTERIM FUNDING APPROACH FOR FIRST NATIONS EDUCATION The Paper by the National Indian Brotherhood/ Assembly of First Nation affirmed the pride and identity of First Nations peoples while asserting the right for control over education in response to the White Paper (1969).

The Report provided comprehensive recommendations to address historical injustices and improve the quality of life for Indigenous peoples in Canada.

The Accord aimed to address long-standing gaps between Indigenous and non-Indigenous Canadians across health, education housing etc. Although it wasn't upheld by the incoming Conservative government, it emphasized the need for investment in Indigenous communities.

The Declaration established a global framework for the rights and protections of Indigenous peoples, emphasizing self-determination, cultural preservation, and land rights.

The Paper outlined a vision for First Nations-led education reform, advocating for culturally relevant curriculum and community involvement.

The Paper by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples proposed legislative and policy changes to address the educational disparities faced by Indigenous students, aiming to improve outcomes and support systems.

The Act attempted to reform Indigenous education but faced criticism for its top-down approach, leading to its eventual withdrawal amid concerns over lack of meaningful consultation and respect for Indigenous selfdetermination.

The Report documented the impact of residential schools on Indigenous peoples and called for reconciliation through initiatives such as education reform and cultural revitalization.

The historic Federal Budget Announcement of \$2.6 billion over five years starting in 2016/2017.

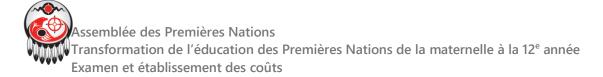
The Resolution called for streamlined and effective funding mechanisms for First Nations Education, advocating for transparent and equitable distribution of resources to support educational goals.

The government-led Engagement Process from November 2, 2016, to March 31, 2018, facilitated discussions and consultations with Indigenous communities to inform policies and initiatives aimed at improving educational outcomes.

The Policy Proposal recommended steps to strengthen First Nations elementary and secondary education through regional models that provide sufficient, predictable and sustained funding.

2019

IMPLEMENTATION OF THE FIRST NATIONS K-12 EDUCATION TRANSFORMATION



Financement de l'éducation avant la transformation

Grâce à une combinaison de mécanismes de financement de base et de mécanismes fondés sur des propositions, qu'il s'agisse d'une contribution globale ou non, les Premières Nations ont reçu des fonds pour leurs programmes de la maternelle à la 12^e année.³

Financement de base

Le financement de base est une allocation prévisible annuelle qui sert à payer les services d'enseignement, le personnel professionnel et de soutien, les fournitures scolaires, les services d'aide aux élèves, le transport par autobus vers les écoles gérées par les bandes et les frais de scolarité pour les élèves qui fréquentent les écoles provinciales.⁴

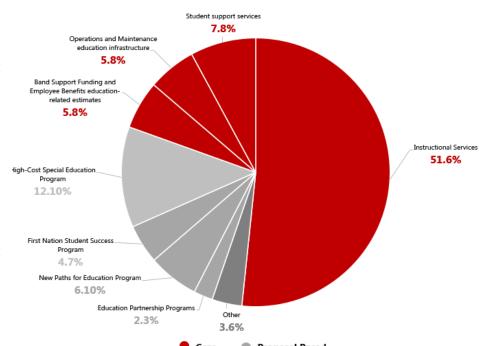
De 1996 à 1997, alors que le pays faisait face à un grave déficit financier, le gouvernement a plafonné le taux de croissance annuel du financement des programmes de base des Premières Nations pour l'enseignement primaire et secondaire. Cette mesure concernait les écoles situées dans les réserves, ainsi que d'autres services tels que l'aide sociale et les services à l'enfance et à la famille. Le plafond était de six pour cent en 1996 et de trois pour cent en 1997, puis de deux pour cent entre 1998 et 2016.

Figure 5 : Dépenses de fonctionnement de la maternelle à la 12e année pour l'éducation des Premières Nations en 2018-2019

Étant donné une croissance de 2 %, l'augmentation des crédits de base correspondait au taux d'inflation médian visé par la Banque du Canada, laissant le financement inchangé en termes réels. Cependant, compte

tenu de la croissance de 29 % de la population des Premières Nations enregistrée entre 1996 et 2006, le financement réel par élève avait diminué annuellement de 3 % à 4 %.

En revanche, la plupart des provinces ont maintenu la contrainte sur les dépenses d'éducation jusqu'à ce qu'elles retrouvent l'équilibre budgétaire, soit à la fin des années 1990. Elles ont ensuite augmenté les dépenses d'éducation jusqu'à la récession de 2009, ce qui s'est traduit par une augmentation annuelle moyenne des dépenses provinciales



³ La contribution globale est une option qui permet de réaffecter des fonds au sein d'un bloc de programmes, tels que l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, le logement et d'autres domaines, dans la mesure où des progrès sont réalisés pour atteindre des objectifs de programme.

⁴ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations (2016) – https://publications.gc.ca/collections/collection 2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf*

d'éducation de 1,7 % par habitant en termes réels entre 1998 et 2009.

Source : Services aux Autochtones Canada, Survol des dépenses de fonctionnement de la maternelle au secondaire de 2018 à 2019 (2023) — https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1673356052382/1673356084391

Financement fondé sur des propositions

Contrairement au financement de base, le financement fondé sur des propositions concerne généralement des projets définis ou limités dans le temps ou des élèves ayant des besoins spéciaux très coûteux.

Entre 2009 et 2015, le Canada a augmenté son soutien aux écoles gérées par les bandes par des moyens fondés sur des propositions, comme le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN), le programme Nouveau sentier pour l'éducation, le Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés et plusieurs autres de moindre envergure. La figure 5 montre qu'en 2018-2019, 28,8 % des dépenses de fonctionnement de la maternelle à la 12^e année ont été effectuées dans le cadre d'un processus de présentation de propositions. Le rapport des directeurs parlementaires du budget de 2016 a révélé qu'une telle combinaison de mécanismes de financement de base et de mécanismes de financement fondés sur des propositions avait plusieurs répercussions négatives sur les élèves des Premières Nations.

• Favoriser les élèves vivant dans les réserves qui fréquentent des écoles provinciales. Le rapport décrit ces désavantages en prenant l'exemple de l'Ontario. La figure 6 ci-dessous montre comment, en 2008-2009, les allocations de financement de base pour les élèves des Premières Nations de l'Ontario qui fréquentaient des écoles provinciales ont continué d'augmenter, passant de 13 000 \$ à 16 100 \$ par élève en 2014-2015. L'allocation pour les élèves fréquentant des écoles administrées par les bandes est restée à environ 11 600 \$ au cours de cette même période.

\$18,000.00
\$14,000.00
\$12,000.00
\$10,000.00
\$8,000.00
\$4,000.00
\$2,000.00
\$2008-09
2011-12
2014-15

Figure 6 : Tendances du financement de base par élève : Exemple de l'Ontario

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations (2016) — https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf

• Les petites écoles situées dans les régions septentrionales ou éloignées sont fortement désavantagées⁵

Le financement fondé sur des propositions a augmenté, compensant la croissance stagnante du financement de base. Par exemple, en Ontario, le financement fondé sur des propositions est passé de 11 millions de dollars en 2008 à plus de 31 millions de dollars en 2015. Il a été accordé aux Premières Nations et aux organisations d'éducation des Premières Nations, tels que des fournisseurs de services de deuxième niveau, qui étaient capables de formuler des propositions de demande fructueuses. Au contraire, les Premières Nations de petite taille, éloignées et non affiliées et moins capables de formuler des propositions ont été désavantagées, même si leurs besoins étaient les plus importants. La figure 7 montre cette situation à l'aide d'un exemple du Manitoba.

⁵ Bureau du directeur parlementaire du budget, Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations (2016) – https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf

Le rapport de 2016 du Bureau du directeur parlementaire du budget montre une grande variation dans les taux de financement total par élève, y compris le financement de base et le financement fondé sur des propositions. Les données montrent que les trois écoles nordiques éloignées dont l'année 2012-2013 a été étudiée ont reçu entre 8 800 \$ et 10 700 \$ par élève, selon leurs capacités de rédiger une

\$15,000
\$10,000
\$5,000

Manitoba First Frontier MB Sayisi Dene York Factory Shamattawa
Nations Average Board

Figure 7 : Exemple du Manitoba : Comparaison du financement par élève en 2012-2013

proposition, tandis que la Commission scolaire Frontier a reçu 20 000 \$ par élève.

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations (2016) – https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf

Ces disparités apparentes en matière de financement de l'éducation des Premières Nations ont attiré l'attention des médias. Et, grâce à une forte mobilisation des Premières Nations, elles sont rapidement devenues une priorité pour le gouvernement libéral nouvellement élu. En 2016, le gouvernement fédéral a levé le plafond de deux pour cent sur le financement de base des Premières Nations et a annoncé un financement supplémentaire de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans à partir de 2016-2017 (Figure 8).

Compte tenu de l'absence d'une nouvelle structure de répartition du financement, les fonds supplémentaires annoncés dans le budget de 2016 ont continué d'être alloués par l'intermédiaire des mécanismes de propositions existants, faisant de ces mécanismes une source de financement encore plus importante.

Bien qu'imprévisible et peu structurée, la décision de débloquer des fonds a permis de répondre à des besoins immédiats et de faire face au rythme de croissance des coûts à court terme. Par exemple, les besoins dans le domaine des langues et de la culture ont été pris en compte dans les propositions du programme

Nouveau sentier, les besoins en matière d'alphabétisation et de notions de calcul dans le cadre du PRSEPN et les besoins en matière d'éducation spécialisée dans le cadre du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés. En outre, l'écart dans les salaires d'enseignants a été réduit grâce au Teacher Salary Enhancement Funding (financement de l'amélioration des salaires des enseignants).

Figure 8 : Investissements annuels et dépenses prévues de Services aux Autochtones Canada pour



l'enseignement primaire et secondaire

Source : Fiche de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (2023) – https://afn.bynder.com/m/583fa08a55428449/original/K-12-Factsheet.pdf

D'autres travaux sur l'éducation des Premières Nations ont été entrepris en réponse à la résolution 16/2016 de l'APN, *Processus honorable d'Élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*, qui demandait au gouvernement du Canada de s'engager dans un processus honorable avec les Premières Nations pour soutenir la réforme de l'éducation. Un comité de travail conjoint a été créé avec des représentants d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AINC), de l'APN, du CCE et du CNIE pour examiner diverses questions importantes sur l'éducation des Premières Nations.

Ce groupe de travail a lancé une mobilisation entre le 2 novembre 2016 et le 31 mars 2018. La mobilisation comprenait cinq méthodes de collecte de données : des discussions à l'échelon communautaire, des enquêtes en ligne, des équipes de travail, des discussions avec les dirigeants et des discussions techniques régionales. Ce travail a abouti à l'élaboration de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année.

Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année

L'année 2017 a été marquée par la présentation de la *Proposition de politique sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations*, élaborée conjointement par l'APN, le CNIE et SAC. Cette proposition visait à autoriser le ministre de Services aux Autochtones Canada à utiliser les allocations budgétaires de 2016 pour améliorer l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations dans le cadre de modèles régionaux comprenant un financement prévisible et durable.

La proposition de politique a été présentée sous la forme d'un mémoire au cabinet et comprenait les éléments clés suivants:⁶

- La mise en œuvre de modèles de financement de comparabilité provinciale, connus sous le nom de FFRP, a remplacé le financement de SAC pour le fonctionnement et l'entretien des installations scolaires, les avantages sociaux des employés des bandes travaillant dans le secteur de l'éducation, le financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire et le financement fondé sur des propositions du programme Nouveaux sentiers et du PRSEPN;
- Un soutien aux Premières Nations dans la négociation et la conclusion d'ERE dans chaque région, en remplacement de la FFRP;
- La création et le soutien de tables techniques régionales.

En plus de la mise en œuvre de FFRP, SAC a dirigé un projet de dépenses pour analyser tous les financements fondés sur des propositions reçus par les fournisseurs de services de deuxième niveau des Premières Nations, tels que les conseils tribaux, les organisations visées par un traité et les organisations régionales d'éducation. L'objectif était d'attribuer un financement à chaque Première Nation et d'obtenir une comparaison approfondie avec le financement fourni en vertu des FFRP proposées.

⁶ Équipe d'élaboration conjointe de politiques. Proposition de politique sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations – https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2016/11/POLICY_PROPOSAL_TRANSFORMING FIRST NATIONS EDUCATION - FALL 2017-V15-AFN-FINAL FR.pdf

Formules de financement régionales provisoires

Aperçu de l'application de la formule

L'un des éléments clés de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année est l'élaboration par SAC de FFRP comparables à celles des provinces, qui appliquent des formules provinciales aux Premières Nations en tant que base. Ces FFRP permettent d'estimer le financement que les Premières Nations recevraient si les formules provinciales étaient appliquées à l'éducation dispensée dans les réserves. Bien que les formules varient d'une province à l'autre, elles répondent à des facteurs de coûts variables, notamment la taille de l'école, l'éloignement, les langues et la culture ainsi que la situation socioéconomique.⁷

Les formules provinciales sont appliquées directement dans la mesure du possible. Pour les subventions et les composantes pour lesquelles il n'est pas possible d'appliquer directement la formule provinciale, SAC utilise des approximations provenant des districts scolaires et/ou des modifications de la formule. Par exemple, les approximations provenant de divisions scolaires voisines sont souvent utilisées pour calculer les éléments de la formule destinées à tenir compte de la situation géographique. Par ailleurs, les données des conseils scolaires nordiques ou ruraux, dont la situation socioéconomique est moins favorable et qui comptent un plus grand nombre d'élèves des Premières Nations, sont utilisées comme approximations pour déterminer le financement des repas, de l'éducation inclusive et de divers autres besoins.

Les FFRP n'ont pas été appliquées aux Premières Nations évoluant dans le cadre d'une ERE – notamment les Premières Nations en Colombie-Britannique – en vertu de l'accord-cadre tripartite sur l'éducation (Tripartite Education Framework Agreement). Les FFRP n'ont pas non plus été mises en œuvre au Yukon étant donné l'absence d'écoles gérées par des bandes et d'une formule de financement territoriale déjà définie. En outre, les Premières Nations recevant une contribution globale avaient la possibilité de ne pas choisir la FFRP jusqu'en 2023-2024 et de continuer d'être financées selon l'ancien modèle de financement.

Il convient de noter que les FFRP n'ont jamais été conçues pour être fondées sur les besoins ou servir d'outil pour atteindre l'égalité réelle dans l'éducation des Premières Nations. Il s'agissait plutôt de mettre en place un processus et une formule plus prévisibles et plus équitables pour l'attribution de fonds à l'éducation.

⁷ Services aux Autochtones Canada - Aperçu de la formule de financement provisoire pour la Saskatchewan 2023-2024

Retombées positives des FFRP

Les participants aux entretiens ont fait remarquer les avantages et réussites ci-dessous liés à la mise en œuvre des FFRP.

Les FFRP ont contribué à une plus grande équité en matière de financement. La mise en place des FFRP a accru la transparence dans le financement et a permis une répartition plus équitable des fonds parmi les Premières Nations. Elles ont également éliminé la disparité de financement entre les Premières Nations recevant une contribution globale ou non. Certains participants de la région de l'Alberta et de l'Atlantique ont indiqué que leur financement avait doublé. De plus, une Première Nation a souligné une augmentation importante de son financement depuis 2019. Avant la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, elle recevait 14 000 \$ par élèves à temps plein. Aujourd'hui, ce montant est passé à 24 000 \$.

SAC s'est également engagé à veiller à ce que la transition vers une nouvelle méthode de financement n'entraîne pas une diminution du financement, par rapport aux niveaux de 2017-2018, pour les services d'éducation, les services de soutien aux élèves, les avantages sociaux des employés travaillant dans le secteur de l'éducation et le fonctionnement et entretien des établissements d'enseignement. Cet engagement s'étend au financement accordé aux bénéficiaires et aux organisations des Premières Nations et au financement du PRSEPN.

Cette protection du financement a été particulièrement importante pour les Premières Nations recevant une contribution globale, qui subissaient les conséquences négatives de la mise en œuvre de la FFRP. Par exemple, l'une des plus grandes Premières Nations en Alberta qui recevaient une contribution globale a dû faire face à une baisse de 10 millions de dollars, ce qui représente 30 % de son financement total, et elle n'a pas accepté la FFRP pendant les trois premières années. Cependant, elle a obtenu une protection de son financement, qui diminuera de 1,5 % par an, tout en maintenant approximativement le même montant par élève à temps plein.

De plus, un conseil scolaire des Premières Nations a indiqué qu'avant la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, ses écoles étaient soumises à des politiques discriminatoires – comme l'obligation d'admissibilité sur la liste nominative – qui ont abouti au non financement d'un grand nombre d'élèves. Cependant, depuis la mise en œuvre de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, ces exigences en matière d'admissibilité ont été levées, ce qui a permis de mettre en place un système plus juste et plus équitable.

Des améliorations positives ont été apportées aux FFRP au cours des cinq dernières années. Dans le cadre de la mise en œuvre des FFRP, SAC s'est engagé à soutenir l'examen, l'évaluation et l'amélioration continus et conjoints des FFRP. À cette fin, des Premières Nations de certaines provinces, comme l'Ontario et le Manitoba, ont mis sur pied des tables techniques régionales. Par exemple, l'Ontario Technical Table - Interim Funding Approach (OTTIFA) a été créée pour permettre aux techniciens des Premières Nations de l'Ontario et à ceux de SAC de travailler ensemble à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des FFRP dans l'intérêt des Premières Nations en Ontario.

Les recommandations de l'OTTIFA⁸ ont donné lieu à l'approbation des améliorations ci-dessous.

- Adaptation à l'éloignement pour les communautés accessibles uniquement par voie aérienne en Ontario Mise en œuvre en 2019-2020, cette recommandation est divisée en quatre parties et comprend l'adaptation des salaires des employés pour tenir compte du coût de la vie, le fonctionnement et l'entretien, les indemnités de déplacement pour le personnel venant de l'extérieur de la communauté et les élèves placés dans des foyers privés.
- Amélioration de la formule de calcul du facteur de distance ou urbain en Ontario

Les facteurs urbains sont désormais pris en compte en fonction des subdivisions de recensement de l'emplacement réel d'une bande, plutôt qu'en utilisant des approximations provinciales qui englobent les grands centres urbains. Cette amélioration suppose que toutes les communautés accessibles uniquement par voie aérienne se voient attribuées un facteur de distance minimale de 1 150 km, ce qui correspond à la plus grande distance dans le modèle. Auparavant, le facteur urbain moyen de chaque communauté était attribué en fonction des facteurs urbains des conseils scolaires provinciaux voisins, issus de la législation Subvention pour les besoins des élèves.⁹

• Les subventions provinciales pour le logement et les repas des élèves ont été remplacées par une nouvelle formule de logement des élèves qui répond aux besoins particuliers des élèves vivant loin de chez eux. Cette nouvelle formule est basée sur des recherches menées par le MFNERC sur les élèves placés dans des foyers privés.¹⁰

De plus, depuis l'année scolaire 2022-2023, un certain nombre de formules de financement régionales de SAC destinées au transport ont été révisées. Pour de nombreuses provinces, cela signifie que la formule de financement du transport est plus étroitement liée aux coûts réels. Certains modèles régionaux de SAC utilisent des points de référence provinciaux, tandis que d'autres n'ont aucun lien avec les modèles provinciaux.

- En Alberta, la formule précédente appliquait une augmentation annuelle inflationniste aux niveaux de financement historiques sans fournir une explication détaillée du calcul de ces niveaux. La nouvelle formule prévoit un financement basé sur le nombre d'élèves, la densité de population de la région administrative, la taille de la région administrative en kilomètres et la distance de l'école en kilomètres. Des facteurs de pondération sont appliqués en fonction du niveau scolaire et des besoins spéciaux.
- Certaines provinces fournissent un financement supplémentaire et/ou apportent des ajustements à la formule pour des éléments tels que le remplacement et l'entretien des autobus et les fortes chutes de

⁸ Chefs de l'Ontario. Ontario Technical Table - Interim Funding Approach, Séance sur le financement de la maternelle à la 12^e année, novembre 2023

⁹ ESDPP-EB-ON-Regional Funding Model-Narrative Overview-2023-2024 – https://education.chiefs-of-ontario.org/wp-content/uploads/2021/11/ESDPP_Eb_ONRegional-Funding-Model-Narrative-Overview-2021-22-BASC.pdf ¹⁰ ESDPP-EB-MB-Regional Funding Model-Narrative Overview—2023-2024 – https://education.chiefs-of-ontario.org/wp-content/uploads/2021/11/ESDPP Eb ONRegional-Funding-Model-Narrative-Overview-2021-22-BASC.pdf

neige. Par contre, la Nouvelle-Écosse fournit un financement basé sur une moyenne provinciale par élève, sans ajustement supplémentaire.

En plus du financement fourni par la formule provinciale, les **FFRP englobent plusieurs améliorations nationales qui s'ajoutent au financement provincial.** Les principales sont décrites ci-dessous.

Améliorations nationale	Description
Améliorations pour les programmes linguistiques et culturels	Les fonds destinés aux programmes linguistiques, culturels et axées sur la terre des Premières Nations seront inclus dans chaque FFRP, c'est-à-dire que chaque école des Premières Nations recevra 1 500 \$ par élève.
École maternelle à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans	Dans les régions où un programme de maternelle à temps plein destiné aux élèves de quatre et cinq ans n'est pas la norme, un financement ciblé est accordé aux communautés et aux écoles des Premières Nations qui choisissent d'offrir un tel programme à temps plein pendant deux ans.
Programmes avant et après l'école	Depuis 2021-2022, la FFRP de SAC comprend une amélioration visant à aider les écoles des Premières Nations des réserves à mettre en œuvre un programme avant et après l'école en tant que prolongement de l'enseignement en classe. Lié aux services d'enseignement, ce programme vise à élargir la portée des programmes scolaires d'une école des Premières Nations et à contribuer à la réussite scolaire des élèves. Les programmes avant et après l'école utilisent les ressources scolaires existantes et les programmes scolaires gérés par les Premières Nations. Ils sont liés à l'enseignement et au programme d'études des écoles des Premières Nations. 11
Soutien aux élèves	Depuis l'exercice 2021-2022, les élèves des Premières Nations qui fréquentent des écoles gérées par les Premières Nations sont admissibles à cette composante. Auparavant, celle-ci était réservée aux élèves des Premières Nations fréquentant des écoles provinciales/privées. Cette amélioration est destinée à couvrir les dépenses habituellement engagées par les parents pour des services/produits liés à des activités d'apprentissage parascolaires ou auxiliaires. Bien que le financement varie en fonction du soutien aux élèves, la Saskatchewan, le Manitoba, le Canada atlantique et l'Alberta respectent le montant de la formule 2019-2020 de 500 \$ par ETP; il est ajusté annuellement en fonction de l'inflation.
Stabilisation du financement	La stabilisation du financement est une formule destinée à garantir des niveaux de financement stables et prévisibles d'une année à l'autre. Bien que

¹¹ ESDPP-EB-MB-Regional Funding Model-Narrative Overview—2023-2024 https://education.chiefs-of-ontario.org/wp-content/uploads/2021/11/ESDPP_Eb_ONRegional-Funding-Model-Narrative-Overview-2021-22-BASC.pdf

¹² ESDPP-EB-MB-Regional Funding Model-Narrative Overview—2023-2024 https://education.chiefs-of-ontario.org/wp-content/uploads/2021/11/ESDPP_Eb_ONRegional-Funding-Model-Narrative-Overview-2021-22-BASC.pdf

Améliorations nationale	Description				
	des mesures similaires puissent exister au niveau provincial, il généralement admis qu'un district scolaire gère un budget de district important et qu'il peut ajuster ce dernier en fonction des diminur constatées dans chaque école. Les écoles des Premières Nations bénéficient généralement pas d'un budget plus important au niveau district et sont plus vulnérables aux changements de financement dus baisses des inscriptions ou des taux provinciaux. ¹³				
Enseignement des adultes	L'ajustement en fonction des exigences relatives à l'âge des élèves constitue un avantage supplémentaire découlant de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12 ^e année. À l'origine, l'âge d'admissibilité était de 18 à 21 ans, mais, en 2022, SAC a permis aux élèves adultes d'être pris en compte dans la liste nominative.				

Défis inhérents aux FFRP

Les défis les plus cités concernant la mise en place des FFRP sont résumés ci-dessous.

Les ventilations du financement, désignées sous le nom de côte à côte, ont été considérées comme déroutantes, peu pratiques et difficiles à comprendre. Dans les 18 entretiens menés avec des Premières Nations et des organisations des Premières Nations, la plupart des participants ont mentionné leur énorme frustration à l'égard de la présentation et de l'explication de leur financement (appelé côte à côte). Cette situation est aggravée par le manque de connaissances au sujet de la formule dans les bureaux régionaux de SAC et l'incapacité d'expliquer comment le financement est calculé.

Certaines Premières Nations ont fait remarquer que la plupart des questions relatives au financement doivent être transmises à l'équipe de SAC chargée du financement, à Ottawa. Ainsi, il est difficile d'obtenir des réponses en temps opportun. Un certain nombre de Premières Nations ont déclaré avoir engagé des consultants externes et des experts du domaine pour les aider à comprendre le fonctionnement du financement.

Des participants étaient préoccupés par le manque de transparence dans le calcul des montants de financement. Les manuels manquent souvent de données clés, ce qui rend impossible une application indépendante des calculs. Quelques personnes interrogées se sont également plaintes de l'impossibilité d'obtenir concrètement les formules/feuilles de calcul indiquant tous les calculs effectués pour déterminer le financement.

Les Premières Nations ont relevé des erreurs dans les calculs du financement. Par exemple, l'autorité scolaire d'une Première Nation en Alberta a constaté une erreur dans l'application de la composante géographique de la formule de financement, ainsi que dans celle de l'anglais langue seconde. D'autres erreurs d'application de la formule et de calcul ont été relevées à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

¹³ ESDPP-EB-ON-Regional Funding Model-Narrative Overview 2023-2024.docx

Des renseignements sur l'allocation annuelle des fonds ont été distribués aux Premières Nations avec un retard important. Les Premières Nations ont exprimé leur frustration face à la distribution tardive de renseignements sur le financement, parfois trois ou quatre mois après le début de l'exercice financier. Ces retards entraînent des problèmes de planification et de budgétisation et nuisent à la capacité des Premières Nations d'allouer efficacement des ressources, de prioriser des projets et de gérer les coûts opérationnels. Ils ont également une incidence négative sur les décisions d'embauche, ce qui entraîne des pénuries de personnel pour l'année scolaire à venir.

Les commentaires et recommandations des Premières Nations sur les améliorations à apporter aux FFRP n'ont pas été pris en compte. Les entretiens ont permis de constater que les tables techniques régionales et provinciales (p. ex. en Ontario, en Colombie-Britannique et au Manitoba) réussissaient mieux à faire valoir les modifications à apporter à leurs FFRP que les Premières Nations qui choisissaient de s'adresser au gouvernement de façon individuelle ou qui ne faisaient pas partie d'une organisation régionale. Par exemple, les nombreuses demandes écrites d'une communauté isolée en Alberta pour mettre en œuvre une mesure d'amélioration concernant l'éloignement, à l'instar de celle offerte aux communautés de l'Ontario, n'ont pas été couronnées de succès. Une autre organisation d'éducation a indiqué qu'elle avait engagé un consultant externe pour élaborer un rapport complet sur les besoins spéciaux à l'aide des données du district scolaire public. Bien que le rapport ait été soumis, aucun financement supplémentaire n'a été accordé à ce jour.

Les FFRP ne permettent pas d'assurer l'égalité réelle. Enfin, toutes les personnes interrogées ont convenu que l'équité dans le financement des Premières Nations ne suffisait pas à assurer la parité dans les résultats scolaires et que les Première Nation ne commencent pas toutes sur un même pied d'égalité. Elles ont insisté sur le fait que les solutions devraient être systémiques afin que le Canada parvienne à une véritable transformation de l'éducation. Cela signifie des conditions de vie adéquates, des possibilités d'activités sportives et de loisirs et des ressources culturellement pertinentes. De plus, elles ont souligné que, pour parvenir à un financement équitable, il ne suffisait pas de s'aligner sur les niveaux provinciaux : il faut s'attaquer aux inégalités à long terme et veiller à ce que les formules de financement soient élaborées en fonction des besoins particuliers des élèves des Premières Nations et des résultats qu'ils méritent.

« Si le Canada veut réaliser une véritable transformation, il doit s'attaquer à d'autres aspects qui influent sur les résultats scolaires. Les solutions doivent être systémiques. Il s'agit notamment de fournir des conditions de vie et de logement adéquates et d'offrir des possibilités adéquates en matière d'activités sportives et de loisirs (arénas de hockey, gymnases, terrains de basket-ball). Les enfants ne peuvent pas venir à l'école en ayant leur plein potentiel d'apprentissage s'ils vivent dans des foyers de 20 personnes et s'ils dorment à tour de rôle sur un lit. »

« Atteindre la comparabilité provinciale dans le cadre d'une FFRP est loin d'être suffisant pour fournir les services dont les élèves ont besoin. L'éducation, c'est la santé et la culture – tous les services que nous fournissons aux élèves au-delà de l'apprentissage. Les besoins de l'enfant doivent être satisfaits pour qu'il puisse être attentif à l'école. »

Écarts courants

La combinaison de l'analyse des FFRP 2023-2024 et des commentaires recueillis lors des entretiens a permis de cerner les écarts suivants :



Il est important de noter que la plupart des écarts constatés vont au-delà du mandat de SAC, qui est d'assurer la comparabilité provinciale en matière de financement. Ils sont principalement concentrés sur la satisfaction des besoins particuliers des Premières Nations, tout en reconnaissant que chacune d'entre elles ne commence pas sur le même pied d'égalité.

Financement des langues et de la culture

Le financement des langues et de la culture dans le cadre de la FFRP s'élève à 1 500 \$ par élève et par an (ajusté en fonction de l'inflation) pour les écoles gérées par des bandes.

Figure 9 : Financement des langues et de la culture en 2019-2024, plus des ajustements pour l'inflation

	2019-20	2019	2020	2021	2022	2023-24
	Formula	Inflation	Inflation	Inflation	Inflation	Formula
	Amount	Rate	Rate	Fate	Rate	Amount
Language and Culture Rate	\$1,500	2.17%	0.95%	4.90%	6.90%	\$1,734.90

Si le montant de 1 735 \$ alloué au financement des langues et de la culture est le même dans toutes les provinces, son application varie considérablement en fonction des éléments de financement de l'éducation autochtone déjà indiqués dans les manuels provinciaux.

Par exemple, en Saskatchewan, ce financement remplace tout le financement supplémentaire pour les élèves et les écoles d'immersion. En Alberta, la majeure partie du financement des langues et de la culture provient de la subvention pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits déjà incluse dans le manuel provincial, ce qui se traduit par un financement supplémentaire de seulement 534 \$. En Ontario, le manuel provincial prévoit un financement pour les conseils scolaires qui offrent des cours de langues et d'études autochtones. Étant donné que la formule génère un financement substantiel, le financement supplémentaire n'est accordé qu'aux Premières Nations où le taux par élève est inférieur à 1 735 \$. Dans ces cas, l'investissement dans les programmes linguistiques et culturels a consisté à remplacer ou à compléter les composantes de la formule existante au lieu d'apporter une amélioration en plus des formules provinciales existantes.

Par contre, dans certaines provinces – comme Terre-Neuve, où le manuel de financement provincial ne prévoit pas de financement pour les langues autochtones –, le montant total de 1 735 \$ a été ajouté aux montants provinciaux.

Les participants aux entretiens ont largement critiqué le financement actuel, le jugeant insuffisant pour couvrir les diverses dépenses liées à l'enseignement des langues et de la culture, comme l'embauche d'enseignants de langue, une formation de qualité pour les professeurs, l'élaboration d'un programme d'études et de ressources appropriées pour les classes et l'organisation d'activités culturelles. Le manque de financement est particulièrement prononcé au sein des petites Premières Nations ou dans celles dont la langue risque de devenir inutilisée. Par exemple, il est beaucoup plus coûteux d'organiser des programmes linguistiques efficaces au Yukon, qui compte huit langues menacées et un petit nombre de locuteurs, que dans une communauté crie qui compte un grand nombre de locuteurs et de nombreuses ressources de qualité (dictionnaires, livres, applications) mises à la disposition des écoles des Premières Nations.

En raison du manque de financement pour les langues et la culture, les nations et les autorités scolaires ont déclaré utiliser diverses sources pour soutenir les programmes linguistiques et culturels, par exemple un financement par Patrimoine Canada et, dans certains cas, le Programme de partenariats pour l'éducation (PPE) et le principe de Jordan.

Quatre personnes interrogées ont indiqué que pour assurer la comparabilité provinciale, les Premières Nations devraient être financées de la même façon que les conseils scolaires francophones, qui fonctionnent également dans un contexte de minorité linguistique. Selon l'examen du financement effectué par la Public School Boards' Association of Alberta en 2021, le financement moyen par élève des conseils scolaires francophones de l'Alberta est supérieur d'environ 3 500 \$ à celui des conseils scolaires publics et séparés. Ce financement est assuré par plusieurs subventions, telles que la Francisation Grant et la Francophone Equivalency Grant. Ils peuvent aussi recevoir un financement supplémentaire de la Francophone Regional Authority. En Saskatchewan, un facteur de 1,5 est appliqué à plusieurs catégories de financement dans les écoles francophones.

Des niveaux de financement comparables à ceux des conseils scolaires francophones ont été suggérés en tant qu'option viable à court terme pour combler les lacunes actuelles, tout en promouvant la justice sociale et en préservant les langues et traditions autochtones.

Financement de l'éducation inclusive

Un thème commun à tous les entretiens a été le manque de financement pour l'éducation inclusive en raison de l'incidence élevée des élèves ayant des besoins spéciaux, de l'absence d'économies d'échelle, des traumatismes intergénérationnels et d'autres facteurs. Cette insuffisance a contribué de manière significative à la perception selon laquelle la FFRP ne respectait pas la parité provinciale en termes de niveaux de service et ne répondait finalement pas aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux.

Il a également été fait remarquer que le financement de l'éducation inclusive dans les FFRP dépendait principalement des inscriptions et ne tenait pas compte de l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux.

Les personnes interrogées ont reconnu que le financement au titre du principe de Jordan était favorable et qu'il a contribué à réduire le déficit de financement dans le domaine de l'éducation inclusive. Par exemple, une personne du Canada atlantique a fait remarquer que la FFRP n'avait fourni que 460 000 \$ pour ce domaine; les quatre millions de dollars restants ont dû être prélevés du principe de Jordan.

Le financement du principe de Jordan est considéré comme un financement peu fiable, incohérent, peu transparent et créant une charge administrative importante pour le personnel de l'éducation. Bien que les personnes interrogées ont considéré qu'il existe un besoin permanent de financement fondé sur des propositions pour répondre aux besoins ponctuels/complexes des élèves, elles ont aussi estimé que la grande majorité des coûts de l'éducation inclusive devrait être couverte par des mécanismes de financement de base.

De la même façon, une autorité scolaire de l'Alberta a indiqué que 3,7 millions de dollars – soit 65 % – de ses dépenses totales en matière d'éducation inclusive étaient couvertes par le principe de Jordan. Elle a fait remarquer qu'un montant supplémentaire de 2,6 millions de dollars était nécessaire pour répondre pleinement à la demande de services d'éducation inclusive.

Les résultats de ces entretiens sont conformes au *Rapport sommaire de l'APN sur l'évaluation du coût de l'éducation inclusive des Premières Nations, 2023,* qui comprend un modèle de coûts fondé sur les besoins qui adhère au principe de l'égalité réelle. Le modèle a généré des coûts pour le personnel permanent, les services spécialisés, l'équipement et les ressources, les soutiens culturels, le développement professionnel, etc. Les coûts dérivés de ce modèle allaient de 9 206 \$ par ETP pour une Première Nation proche d'un grand centre urbain à 22 148 \$ par ETP pour une petite communauté uniquement accessible par voie aérienne; le financement actuel étant de deux fois et demie à cinq fois inférieur aux besoins réels.

¹⁴ Assemblée des Premières Nations. Rapport sommaire de l'APN sur l'évaluation du coût de l'éducation inclusive des Premières Nations, 2023.

Fonctionnement et entretien et financement des petites immobilisations

Bien que les formules de financement varient d'une province à l'autre, la plupart comprennent un taux par mètre carré pour les réparations et l'entretien. De plus, les taux de base au mètre carré sont souvent complétés par un financement en fonction des inscriptions, de l'utilisation des locaux et de l'éloignement.

	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	NB.
CALCUL DU FINANCEMENT	62,62 \$ par mètre carré, plus 215,13 \$ par élève	79,76 \$ par mètre carré, ajustés en fonction de l'utilisation. Le facteur nordique s'applique aux Premières Nations membres de trois commissions scolaires du Nord.	93,11 \$ par mètre carré, multipliés par l'indice d'éloignement. Un financement supplémentaire est également prévu pour couvrir les coûts additionnels des services publics pour les écoles fonctionnant au diesel.	Les tarifs au mètre carré sont basés sur le financement accordé aux conseils scolaires mandataires. Le facteur d'éloignement est utilisé pour les communautés uniquement accessibles par voie aérienne.	30,57 \$ par mètre carré, plus 627,95 \$ par élève

Malgré les différences existant dans les formules et les taux, le manque de fonds pour le fonctionnement et l'entretien (F/E) était une préoccupation majeure pour la plupart des personnes interrogées. Plusieurs d'entre elles venant des régions éloignées ont indiqué que les services publics et l'assurance absorbaient à eux seuls la totalité de leur financement destiné au fonctionnement et à l'entretien. En outre, certaines ont fait remarquer que, malgré l'augmentation globale du financement de base depuis la mise en œuvre de la FFRP, le financement pour le fonctionnement et l'entretien avait diminué, des diminutions allant jusqu'à 40 à 50 %.

De nombreuses personnes interrogées se sont également inquiétées du manque de fonds disponibles pour les petits projets d'immobilisations. Étant donné que les petites immobilisations et le fonctionnement et l'entretien des installations non scolaires ne font pas partie des programmes fournis par la direction de l'éducation de SAC, les formules provinciales pour les petites immobilisations ont été exclues des FFRP. À la place, SAC continue de financer les petites immobilisations par l'intermédiaire d'un programme obsolète de la Direction des infrastructures communautaires.

Pour obtenir un financement des petites immobilisations comparable à celui de la province (par exemple l'entretien et le renouvellement des infrastructures), deux titulaires d'ERE en Alberta ont soumis une étude officielle sur le financement du fonctionnement et de l'entretien et d'autres demandes écrites. Ces demandes n'ont fait l'objet d'aucune mesure ni même d'une réponse de la part de SAC. En conséquence, les déficiences persistent depuis des années et entraînent de nombreuses réparations d'urgence, une diminution de la

durée de vie et d'utilisation des bâtiments et, surtout, des risques pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel.

En plus du manque de financement du fonctionnement et de l'entretien des écoles et des petites immobilisations, les Premières Nations éloignées ont également signalé des difficultés constantes pour entretenir leurs résidences d'enseignants. Le financement de l'entretien des résidences d'enseignants ne fait pas partie de la FFRP et n'a pas été revu ni mis à jour par SAC au cours de la dernière décennie.

Financement des repas

Fournir quotidiennement des repas nutritifs aux élèves des Premières Nations est crucial pour leur bien-être général et leur réussite scolaire. Selon les conditions de vie et la région géographique, la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire dans les foyers autochtones au Canada sont de deux à six fois supérieures à celles des autres foyers canadiens. ¹⁵ Cette disparité met en évidence le besoin urgent de financer des

programmes de repas nutritifs dans les écoles afin de s'assurer que les élèves disposent de l'énergie et des éléments nutritifs nécessaires pour se concentrer, apprendre efficacement et réaliser leur plein potentiel.

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans leurs communautés respectives et faciliter

« Nos enfants ne peuvent pas apprendre dans de bonnes conditions lorsqu'ils ont faim. Ce besoin fondamental doit être satisfait avant de commencer à parler d'apprentissage et d'enseignement. »

l'apprentissage, les personnes interrogées se sont senties obligées d'offrir des petits déjeuners, des déjeuners et des collations chauds dans leurs écoles.

Malheureusement, ce besoin n'est pas pris en compte dans la plupart des formules de financement provinciales; il est considéré comme un besoin dont la réponse relève des parents. Dans les quelques provinces qui prévoient un volet de repas dans leur formule de financement, les montants accordés sont minimes. En Alberta, par exemple, les fonds alloués à ce volet couvrent moins de 10 à 15 % du coût réel des programmes d'alimentation encourus par les Premières Nations dans la province.

Le Canada s'est récemment engagé à consacrer un milliard de dollars sur cinq ans à un programme national d'alimentation scolaire visant à garantir aux élèves du pays l'accès à des aliments nutritifs à l'école. Toutefois, les critères d'attribution des fonds aux Premières Nations n'ont pas encore été divulgués.

Financement supplémentaire pour prendre en compte l'éloignement ou l'isolement extrême

Selon l'indice d'éloignement, les Premières Nations sont plus éloignées que toutes les autres communautés au Canada; les moyennes pondérées d'indices d'éloignement selon la population sont de 0,142 et 0,427 respectivement (zéro correspondant à la communauté la moins éloignée et un à la plus éloignée).

^{. 15} Statistique Canada. L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes, 2023 – https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm

L'éloignement a un impact significatif sur plusieurs des coûts liés à l'éducation :

- Des salaires plus élevés ou des indemnités spéciales sont souvent nécessaires pour attirer et maintenir en poste des enseignants qualifiés dans les régions éloignées en raison des conditions de vie difficiles et de l'isolement;
- L'augmentation des coûts liés à la mise en place de possibilités de développement professionnel et de formation, car ces possibilités nécessitent souvent de se rendre dans des centres plus urbains;
- Des coûts plus élevés pour l'achat et la livraison de ressources et de fournitures éducatives;
- L'augmentation du coût des services publics et des coûts opérationnels, notamment le chauffage, la climatisation et d'autres services essentiels, en raison de l'éloignement et de l'environnement souvent extrême.

Bien que toutes les formules provinciales prennent en compte, à des degrés divers, des éléments géographiques ou de répartition, elles ne tiennent pas compte de la situation des communautés extrêmement éloignées ou accessibles uniquement par voie aérienne. SAC a admis et, dans certains cas, traité ces lacunes dans la formule de comparabilité provinciale. Par exemple, la région de l'Ontario (avec l'appui de l'OTTIFA) a ouvert la voie en incorporant des améliorations liées à l'éloignement. De la même façon, la région du Manitoba a incorporé des améliorations dans la formule pour les communautés éloignées, en particulier pour le transport, le fonctionnement et l'entretien.

Par contre, certaines régions continuent d'utiliser des approximations provinciales pour calculer les composantes géographiques de la formule, sans qu'aucune amélioration supplémentaire ne soit apportée à la formule de comparabilité provinciale. Par exemple, en Saskatchewan, le facteur nordique de 1,33 est utilisé pour calculer le financement de la gouvernance, de l'administration, du transport et du fonctionnement et de l'entretien des installations pour les Premières Nations situées dans les limites de trois conseils scolaires du Nord. Une telle application de la formule peut fonctionner pour certaines communautés du Nord, mais elle est inadéquate pour les Premières Nations accessibles uniquement par voie aérienne, qui n'ont pas de cas similaires dans le système scolaire provincial (par exemple, Hatchet Lake ou Fond du Lac).

De la même façon, les Premières Nations du nord de l'Alberta étaient préoccupées par l'application des taux de la Northland School Division, en tant qu'approximation géographique, à toutes les communautés du nord, car certaines communautés sont beaucoup plus éloignées que leurs homologues à l'intérieur des limites de la Northland School Division.

Financement ciblé pour les petites écoles/autorités scolaires

Selon le rapport annuel 2020 de SAC présenté au Parlement, 70 % des communautés des réserves des Premières Nations comptent moins de 500 habitants, tandis que seulement 4 % ont plus de 2 000 habitants. Les populations des réserves étant peu nombreuses, les administrations scolaires des Premières Nations ne bénéficient pas d'économies d'échelle comme leurs homologues provinciales, même celles situées dans des régions peu peuplées.

L'absence d'économies d'échelle a un impact significatif sur la capacité des communautés des Premières Nations à assurer une éducation de qualité dans les réserves. Par exemple, en raison du faible nombre d'inscriptions, il est difficile de répercuter les coûts fixes de fonctionnement d'un système scolaire – tels que l'entretien des bâtiments, l'administration, les services publics et les assurances – sur un grand nombre d'élèves, ce qui entraîne des coûts plus élevés par élève. Embaucher un éventail d'enseignants pour des matières spécialisées comme les sciences, les langues ou les arts et offrir des programmes spécialisés, des activités parascolaires et des cours avancés de placement est impossible en raison au taux de financement actuel par ETP. De plus, les petites communautés des Premières Nations font souvent appel à des experts, des spécialistes et des consultants externes. Bien que cette approche permette d'accéder à des connaissances spécialisées selon les besoins, elle fait augmenter le coût par élève.

Comme pour les facteurs d'éloignement, chaque formule provinciale comporte des éléments qui correspondent à la taille des petites écoles :

- La formule de financement de l'Alberta contient une subvention pour les petites écoles rurales, dont le taux de financement est basé sur différents seuils d'inscriptions ETP moyens, pondérés et évolutifs;
- La Saskatchewan accorde un financement supplémentaire à une petite école si elle est considérée comme une petite école par nécessité;
- La formule du Manitoba prévoit un soutien pédagogique supplémentaire pour les petites écoles si le financement du soutien pédagogique et du soutien au manque d'école ne dépasse pas 125 000 \$.

Cependant, selon l'avis général, les FFRP ne vont pas assez loin dans la prise en compte de la petite taille des écoles et de l'absence d'économies d'échelle. De plus, le manque de financement tend à s'accroître à mesure que la taille de l'école diminue.

Pension des enseignants

Le coût des pensions englobe les contributions du ministère pour les enseignants dans les administrations scolaires et les contributions de l'employeur pour les employés des services courants au cours de l'exercice financier. Bien que l'inclusion du financement des pensions des enseignants dans les FFRP constitue une amélioration significative par rapport à l'ancien programme avantages sociaux des employés des bandes, elle ne permet toujours pas d'assurer un traitement équitable aux enseignants qui travaillent dans les communautés des Premières Nations.

Dans le système provincial, les enseignants participent à des régimes de pension à prestations définies, qui garantissent un revenu de retraite fixe basé sur les années de service. En revanche, le revenu de retraite des enseignants des Premières Nations dépend des cotisations et du rendement des placements. Même avec des contributions importantes de l'employeur ou des cotisations équivalentes des Premières Nations, les régimes à cotisations déterminées ne garantissent pas un revenu de retraite, ce qui est perçu comme un désavantage concurrentiel par les enseignants. Les années de service effectuées dans une Première Nation qui n'offre pas de régime provincial de retraite des enseignants ne sont pas prises en compte dans le calcul d'un régime de pension à prestations définies et sont souvent considérées comme une perte de temps. La seule exception est l'Ontario, où les autorités scolaires des réserves peuvent choisir d'adhérer au régime de retraite des enseignants de l'Ontario.

Étant donné qu'un financement seul ne suffit pas à relever ce défi administratif très profond, il serait bénéfique pour SAC et l'APN d'entamer un dialogue avec les provinces afin de mettre en œuvre un modèle d'adhésion semblable à celui du régime de retraite des enseignants de l'Ontario.

Financement de l'administration

Sur le plan historique, les Premières Nations n'étaient pas financées en tant que systèmes d'éducation nécessitant du personnel administratif, des politiques, des processus et des institutions pour structurer correctement une éducation de la maternelle à la 12^e année. Bien que chaque formule provinciale contienne une composante administrative, elle suppose un financement pour un système d'éducation bien établi et fonctionnant adéquatement. Elle n'inclut pas la composante de renforcement des capacités (développement) et ne tient pas compte du fait que les systèmes d'éducation des Premières Nations sont beaucoup plus petits que leurs homologues provinciaux et qu'ils n'ont pas accès à l'expertise offerte par les ministères provinciaux de l'éducation et d'autres organisations d'éducation quasi-gouvernementales.

Les Premières Nations interrogées ont souligné qu'elles comptaient beaucoup sur le financement du Programme des partenariats en éducation (PPE) pour combler les lacunes dans le financement de la gouvernance et de l'administration. Ce financement est très important, car il permet de couvrir les dépenses en personnel et d'investir dans l'élaboration de politiques, la planification et la mise en œuvre de systèmes de gestion financière et de suivi des données sur les élèves. Cependant, les participants membres des Premières Nations ont souligné le fardeau que représente la nécessité de soumettre des propositions pour obtenir des fonds supplémentaires. Cela met en évidence le manque de connaissance du programme et les problèmes de capacités au sein des communautés. Le processus de présentation de propositions est onéreux et prend beaucoup de temps, ce qui s'ajoute aux difficultés rencontrées par les Premières Nations. Les Premières Nations qui présentent une demande la voient souvent rejetée ou ne reçoivent qu'une partie du financement demandé.

Si le PPE a permis de répondre à certains besoins administratifs à court terme, il manque de cohérence et de prévisibilité. Ce manque de cohérence ne permet pas aux Premières Nations de mettre en place un système d'éducation complet et de rattraper leurs homologues provinciaux à long terme.

Financement des services de troisième niveau

Les services de troisième niveau ne sont pas financés par les FFRP, à l'exception de l'accord tripartite sur l'éducation de la Colombie-Britannique (BCTEA). Les services de troisième niveau offerts par le First Nations Education Steering Committee (FNESC) aux Premières Nations et aux écoles des Premières Nations sont comparables à ceux fournis par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et les conseils scolaires provinciaux aux écoles publiques de la province. Ces services sont adaptés aux besoins particuliers des communautés des Premières Nations afin d'améliorer l'efficacité et de réaliser des économies d'échelle.

En collaboration avec la First Nations School Association (FSNA), les services de troisième niveau du FNESC visent à soutenir les élèves des Premières Nations en Colombie-Britannique. Ces services englobent diverses activités :

• Plaider pour un changement systémique par l'élaboration de politiques;

- Conclure des ententes de partenariat avec le gouvernement et les organismes provinciaux;
- Négocier des ententes de financement, vérifier leur pertinence et conclure des ententes formelles;
- Effectuer le suivi et contrôle des ententes;
- Communiquer et travailler avec les dirigeants et les parents des Premières Nations.

Pour soutenir ces services, le Canada s'est engagé à fournir un financement annuel au FNESC équivalant à 5,67 % du financement total, conformément au modèle de financement de l'éducation des Premières Nations de la Colombie-Britannique, à l'exception des composantes de l'éducation spécialisée et des langues et de la culture.¹⁶

Financement supplémentaire pour combler l'écart en matière de résultats

En 2018, environ 44 % des membres des Premières Nations habitant dans les réserves (âgés de 18 à 24 ans) ont terminé leurs études secondaires; ce taux est de 88 % parmi les autres Canadiens.¹⁷ Selon un rapport de Statistique Canada, les jeunes des Premières Nations vivant hors des réserves sont plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires (73 %) que ceux habitant dans les réserves (46 %).¹⁸ Ces statistiques plaident en faveur d'un soutien scolaire et d'un accompagnement renforcé pour les élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles des réserves.

Cependant, à l'exception du Manitoba – qui alloue actuellement un petit montant à des stratégies ciblées visant à améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones –, les FFRP ne prévoient pas un soutien supplémentaire pour combler les écarts en matière de résultats.

¹⁶ Accord tripartite sur l'éducation en Colombie-Britannique https://www.fnesc.ca/wp/wp-content/uploads/2018/08/AGREEMENT-BCTEA-2018-FINAL-Signed-with-Schedules-WEB-VERSION-2018-08-1.pdf

¹⁷Services aux Autochtones Canada. Éducation de qualité https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2018/01/education_de_qualite.html

¹⁸ Statistique Canada. <u>Les jeunes des Premières Nations : expériences et résultats relativement à l'éducation aux niveaux secondaire et postsecondaire</u>

Ententes régionales en matière d'éducation

Vue d'ensemble

D'après le libellé de la *Proposition de politique sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations 2017*, l'objectif était que des représentants du gouvernement du Canada travaillent avec les Premières Nations dans chaque région à la négociation de nouvelles ERE et/ou à la conclusion des ERE existantes, qui devaient remplacer les FFRP dès 2019-2020. Aux fins d'une ERE, la définition du terme « région » fait référence à tout territoire où les Premières Nations choisissent de mettre en œuvre le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations et de négocier une entente. Il peut s'agir, entre autres entités, d'un territoire défini par une seule Première Nation, d'un conseil tribal, d'une affiliation à un traité, d'une famille linguistique ou d'une province entière. L'ERE est censée inclure les éléments cidessous.

- **Mécanismes de financement complets.** Ils englobent tous les financements et soutiens destinés à l'éducation de la maternelle à la 12^e année.
 - O Une nouvelle formule de financement pour l'éducation des Premières Nations Elle tient compte des besoins réels des élèves et fera en sorte que ceux-ci disposent du financement et du soutien nécessaires pour recevoir une éducation de qualité et réussir selon les normes définies par les Premières Nations dans chaque région.
 - O Un financement pluriannuel ciblé pour les stratégies régionales. Il s'agit d'un financement supplémentaire qui va au-delà de la formule de financement fondée sur les besoins pour aider les élèves, les écoles et les communautés des Premières Nations, ainsi que l'ensemble du système, à rattraper le retard ou à renforcer leur capacité à fournir efficacement des services d'éducation aux élèves.
 - O Un financement pluriannuel ciblé pour les organisations qui se consacrent à l'éducation des Premières Nations. Ce financement permettrait de fournir des services d'éducation complémentaires de deuxième ou troisième niveau aux élèves, aux écoles et aux communautés des Premières Nations. Ce financement et l'approche d'allocation reflète les investissements nécessaires pour permettre aux Premières Nations et aux organisations d'éducation des Premières Nations d'assumer les rôles et responsabilités définis dans l'entente.
- Modèle de gouvernance et de prestation de services. L'entente doit définir les rôles et responsabilités des Premières Nations et des organisations d'éducation des Premières Nations concernant la prestation des services d'éducation de la maternelle à la 12^e année.
- **Mécanismes de responsabilité mutuelle.** L'entente décrit les responsabilités mutuelles des Premières Nations, des organisations et autorités d'éducation des Premières Nations et du

¹⁹ Équipe d'élaboration conjointe de politiques. Proposition de politique sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations – https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2016/11/POLICY_PROPOSAL_TRANSFORMING FIRST NATIONS EDUCATION - FALL 2017-V15-AFN-FINAL FR.pdf

gouvernement du Canada. Elle doit également établir des objectifs clairs, des indicateurs de performance et des exigences en matière de production de rapports.

- o Pour les Premières Nations, les exigences en matière de production de rapports peuvent inclure les taux d'obtention de diplômes ou d'achèvement des études secondaires, les résultats scolaires des élèves et les données sur la rétention des élèves.
- Pour le gouvernement du Canada, les indicateurs et les rapports peuvent inclure des renseignements financiers complets et pluriannuels sur les éléments de l'entente régionale et des rapports sur la manière dont le Canada met en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et les Appels à l'action concernant l'enseignement primaire et secondaire.

Contrairement aux accords d'autonomie gouvernementale, les ERE sont des accords administratifs à court terme qui n'entraînent pas la reconnaissance des pouvoirs législatifs des Premières Nations ni le retrait permanent des Premières Nations des dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant l'éducation. Les ERE n'empêchent pas les Premières Nations de participer aux négociations d'un accord sectoriel d'autonomie gouvernementale sur l'éducation.

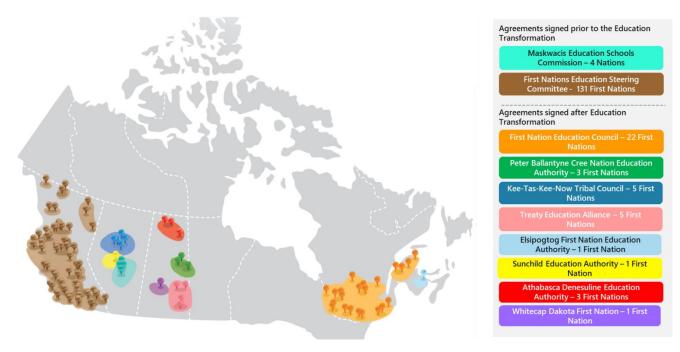
« Aucune disposition de la présente entente ne doit être interprétée de manière à porter atteinte... aux droits ancestraux et issus de traités de la Première Nation participante et... à la capacité de la nation de bénéficier d'autres ententes, programmes ou politiques actuels ou futurs. »

ERE d'Elsipogtog

Situation actuelle

Selon le Plan d'activités ministériel 2024-2025 de SAC, dix ERE ont été signés, soutenant environ 25 000 élèves dans cinq provinces. Le Manitoba, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et les territoires n'ont actuellement conclu aucune ERE.²⁰.

Figure 10 : Carte des provinces et territoires indiquant les ERE conclues



Source : Fiche de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (2023) – https://afn.bynder.com/m/583fa08a55428449/original/K-12-Factsheet.pdf

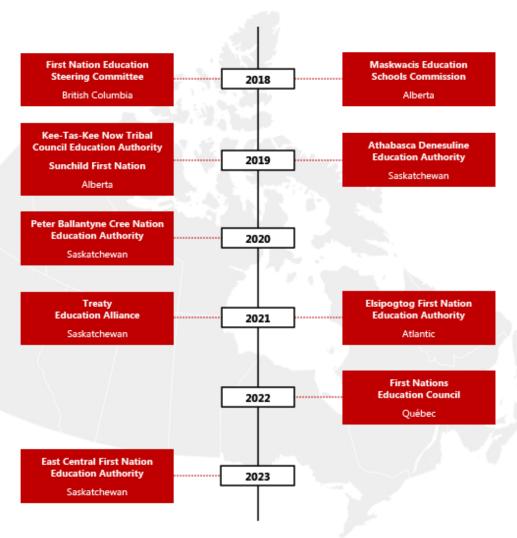
Il convient de noter que deux des dix ententes – le BCTEA et la Maskwacis Transformation Agreement – ont été signés avant la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année et ne sont techniquement pas considérées comme des ententes régionales en matière d'éducation.

Par ailleurs, la Première Nation Whitecap Dakota a récemment signé une entente d'autonomie gouvernementale. Elle a reçu un avis de SAC lui indiquant que son ERE n'est plus en vigueur et que le financement sera déterminé en fonction des dispositions de son entente d'autonomie gouvernementale.

²⁰ Fiche de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (2023), https://afn.bynder.com/m/583fa08a55428449/original/K-12-Factsheet.pdf

Le calendrier de la conclusion d'ERE est présenté ci-dessous.

Figure 11 : Calendrier de la conclusion d'ententes en matière d'éducation²⁷



La plupart des ententes en matière d'éducation portent sur une durée de cinq ans. Toutefois, celles concernant le First Nation Education Steering Committee, la Kee-Tas-Kee Now Tribal Council Education Authority, la Maskwacis Education Schools Commission (MESC) et l'Athabasca Denesuline Education Authority ont été signées pour une durée de 10 ans.

²¹ Services aux Autochtones Canada – REA 101 ESDPP EB 27 juin 2024

Outre les ententes conclues ci-dessus, il existe 14 tables de négociations actives (étape de la formulation et de l'approbation d'une ERE) : trois en Saskatchewan (en voie d'achèvement), quatre en Alberta, une au Manitoba, deux en Ontario, une au Québec et trois dans la région de l'Atlantique. Malgré les progrès réalisés, dix groupes de Premières Nations qui avaient initialement manifesté leur volonté de conclure une ERE se sont officiellement retirés ou ont suspendu le processus. La situation des 29 autres ERE n'est pas connue, ce qui laisse penser que les Premières Nations concernées ont peut-être interrompu leur processus en raison de difficultés internes ou d'une perte de confiance dans les résultats des négociations.

Les activités relatives aux ERE suivies par les bureaux régionaux de SAC en janvier 2024 sont résumées cidessous.

Province		Tables d	'ERE actives	E actives			oles d'ERE inactives		
	Expression d'intérêt	Étude	Formulation	Examen final/ Approbations	Inconnu (Suivi de la situation nécessaire)	En suspens	Retrait du processus		
Alberta	2	4	4		5	3	2		
Saskatchewan				3	12	4	1		
Manitoba			1						
Ontario	2	17	2		10				
Québec		1	1						
Atlantique		2	3		2				
Yukon									
Territoires du Nord-Ouest									
Totaux	4	23	11	3	29	7	3		

Source : Services aux Autochtones Canada - Situation des ententes régionales en matière d'éducation – par région, janvier 2024

Définitions de la situation des ententes

- **Expression d'intérêt**: La Première Nation ou l'organisation a exprimé son intérêt, de manière formelle ou informelle, pour une demande de financement au titre d'une ERE du PPE.
- Étude : La Première Nation ou l'organisation reçoit un financement de soutien pour étudier les résultats potentiels de la conclusion d'une ERE et demande l'avis de la communauté.
- Formulation de l'ERE : La Première Nation a commencé à formuler une ébauche d'entente en collaboration avec SAC.
- Examen final/approbations : L'ébauche d'entente a été formulée (p. ex. les parties soumettent l'ébauche d'entente à un conseiller juridique ou la Première Nation ou l'organisation la présente au Chef et au Conseil).
- Inconnu (suivi de la situation nécessaire): La Première Nation ou l'organisation n'a pas présenté de demande pour un ou plusieurs appels d'offres consécutifs d'un volet de l'ERE du PPE et n'a pas indiqué si des activités sont toujours en cours et/ou si la formulation d'une ERE demeure l'objectif.

- **En suspens** : La formulation de l'ERE est dans l'impasse et ne peut pas reprendre tant que les problèmes en question ne sont pas résolus.
- **Retrait du processus :** La Première Nation ou l'organisation a officiellement indiqué à SAC qu'elle n'avait plus l'intention de participer aux tables techniques ou à la formulation d'une ERE pour le moment.

Processus et calendrier de la formulation d'une ERE

Les entretiens avec les titulaires d'une ERE et les personnes qui sont en train d'en formuler une ont révélé que diverses approches ont été ou sont utilisées, sans qu'aucun processus standard n'ait été mis en place.

Parmi les sept personnes interrogées ayant signé une ERE, la période de négociation varie de quatre mois à deux ans. Toutefois, le thème commun est que les ententes négociées dans le cadre d'une FFRP (c'est-à-dire sans financement supplémentaire) ont été rapidement conclues, car le financement faisait déjà partie de l'autorité en matière de politique de SAC²².

Durant cette période, deux activités communes ont été notées.

- Étude de l'ERE et mobilisation de la communauté Cette phase comprend la mobilisation de la communauté, la recherche d'EER existantes et l'évaluation des besoins. Dans tous les cas, la mobilisation de la communauté comprend une collaboration avec le Chef et le Conseil pour définir la structure de gouvernance, en particulier si l'EER implique la création d'une autorité scolaire en tant qu'entité juridique distincte. La période en question comprend également l'élaboration d'une carte de services qui clarifie le rôle des fournisseurs de services éducatifs et des Premières Nations individuelles. Une autorité scolaire représentant quatre Premières Nations a indiqué que l'aspect le plus difficile, mais aussi le plus gratifiant, de son parcours de formulation d'une ERE a été l'organisation de plus de 60 séances de mobilisation communautaire, qui ont représenté 70 % de l'effort total.
- Tables techniques d'ERE Les tables techniques d'ERE avec SAC consistent généralement à déterminer une vision et une structure de gouvernance et à rédiger l'ERE. Dans le cas d'une ERE fondée sur les besoins, il s'agit aussi de définir des mesures de performance, d'établir les coûts en fonction des besoins et de travailler avec l'administration centrale et le bureau régional de SAC à la préparation d'une demande de financement. Les participants aux tables techniques peuvent varier considérablement. Alors que certaines personnes interrogées ont indiqué que des hauts fonctionnaires de SAC étaient impliqués dès le début du processus, d'autres ont traité principalement avec des représentants des bureaux régionaux.

Pour soutenir les activités susmentionnées de mobilisation communautaire, d'étude et de négociation de l'ERE, des Premières Nations ont eu accès au financement d'une ERE par l'intermédiaire du PPE.

²² SAC dispose de l'autorité en matière de politique, mais il doit demander un budget en plus des allocations de la FFRP.

Résultats à ce jour

Dans le cadre du processus de mobilisation des parties prenantes, MNP a interrogé sept titulaires d'ERE. Leurs commentaires sont résumés ci-dessous et portent sur les résultats de leur ERE ainsi que sur les principales réussites et difficultés liées à la mise en œuvre de leur ERE.

Financement dans le cadre des ERE

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, la *Proposition de politique* sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des *Premières Nations* prévoyait que les ERE englobent une nouvelle formule de financement fondée sur les besoins pour l'éducation des *Premières Nations*. Cependant, les communications officielles du gouvernement relatives à la composante du financement ont changé au fur et à mesure que SAC a commencé à mettre en œuvre la Transformation de l'éducation des *Premières Nations* de la maternelle à la 12^e année. Entre 2019 et 2022, la plupart des publications officielles de SAC (p. ex., site Web, présentations *PowerPoint*) ne mentionnaient pas le « financement fondé sur les besoins ».

Sur les sept titulaires d'une entente interrogés, seul le Conseil de l'éducation des Premières Nations (CEPN) a déclaré recevoir un financement de l'éducation fondé sur les besoins, qui est conçu pour répondre aux inducteurs de coûts propres aux Premières Nations membres du CEPN, ce qui n'est pas ancré dans la comparabilité provinciale. De plus, deux ententes signées avant la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année (bien qu'elles ne soient pas entièrement fondées sur les besoins), contiennent plusieurs améliorations du financement pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations.

- Le BCTEA comprend des améliorations de financement pour l'éducation spécialisée, les langues et la culture, le remplacement des autobus et la fourniture de services de troisième niveau.
- La MESC Transformation Agreement prévoyait initialement un financement supplémentaire pour les langues et la culture et les petites immobilisations, en particulier pour répondre aux préoccupations en matière de santé et de sécurité.

Tous les autres titulaires d'ERE ont déclaré avoir été financés sur la base de la FFRP de leur province, malgré

le fait qu'ils aient soumis leur budget d'ERE à SAC à plusieurs reprises. Ces demandes de budget n'ont pas abouti et la plus grande frustration a été la suivante : SAC n'a pas fourni de compte rendu ou expliqué les raisons du manque de réussite.

Vous trouverez ci-dessous les détails de trois demandes de budget soumises par des titulaires d'ERE dans trois provinces.

« Nous avons présenté notre demande de financement quatre années de suite... Nous ne pouvons plus attendre lorsqu'il s'agit de la sécurité et du bienêtre des élèves. »

Exemple	Résumé financier de la demande de budget	Détails de la présentation du budget de l'ERE
Demande de budget d'une ERE Exemple n° 1 (rurale)	Nombre d'élèves = 358 Financement de la FFRP 2023- 2024 = 6 084 700 \$ Écart de financement = 8 230 000 \$, soit 23 000 \$ par élève	 L'établissement des coûts a été effectué avec un consultant au niveau de l'organisation communautaire. La formule de financement des écoles du Nouveau-Brunswick a été examinée, y compris les approximations et la façon dont le financement est fourni aux écoles provinciales. Les catégories de la demande de budget sont principalement centrées sur le financement de l'éducation spécialisée à coût élevé et celui des langues et de la culture. Le titulaire de l'ERE a soumis sa demande à SAC en octobre 2023 et attend encore une réponse.
Demande de budget d'une ERE Exemple n° 2 (éloignée)	Nombre d'élèves = 1 117 Financement de la FFRP 2022- 2023 = 27 640 000 \$ Écart de financement = 22 530 000 \$, soit 24 700 \$ par élève	 L'établissement des coûts a été effectué avec un consultant en collaboration avec le personnel de l'autorité scolaire en se basant sur les dépenses réelles et les besoins non satisfaits du programme. Les catégories de la demande de budget comprenaient le fonctionnement et l'entretien des écoles et des résidences d'enseignants, les repas, les technologies de l'information, le financement des écoles de proximité, le financement pour combler les écarts en matière de résultats scolaires, ainsi que la perte d'apprentissage résultant de la pandémie de Covid-19. De plus, en 2020, le titulaire de l'ERE a présenté une étude détaillée sur le fonctionnement et l'entretien et le transport et s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires de SAC des manques dans ces domaines. Il n'y a pas eu de réponse formelle concernant l'étude du F/E. La demande de budget n'a pas abouti.

voie aérienne/éloignée)	financement = 43 360 775 \$, soit 35 260 \$ par élève
uniquement par	Écart de
(accessible	30 378 424 \$
Exemple n° 3	2024 =
Demande de budget d'une ERE	Financement de la FFRP 2023-
	Nombre d'élèves = 1 229

- L'établissement des coûts a été effectué par des experts en financement et par un ancien directeur de l'une des divisions scolaires de la province, et en s'aidant d'une formule provinciale. Le principe de cet exercice était de garantir l'égalité des chances et de mettre en œuvre des programmes équitables pour les élèves.
- Le titulaire de l'ERE a soumis sa demande de budget à SAC à quatre reprises. Il n'a reçu aucune réponse formelle, à l'exception d'une fois, lorsqu'il a fait part de ses préoccupations à des membres de partis d'opposition.

Pour les titulaires d'ERE susmentionnés, le seul avantage financier d'être muni d'une ERE est l'accès prioritaire

au financement du PPE. Pour les autorités scolaires les plus importantes, ces fonds du PPE dépassent souvent le million de dollars par an et sont utilisés pour diverses dépenses, notamment l'administration, l'informatique, les transports, les psychologues et les programmes linguistiques et culturels. Certains titulaires d'ERE avaient également le sentiment que, du fait de la signature d'une ERE, ils étaient prioritaires pour l'obtention des fonds restants programme d'entretien des

« Le PPE a financé un responsable des opérations pour superviser le transport scolaire et nous a permis d'engager un psychologue pour favoriser le développement des élèves. Si les enfants ne sont pas prêts à apprendre, le programme scolaire n'a pas d'importance. »

immobilisations et d'autres financements de propositions dans leurs régions respectives.

Modèle de gouvernance et de prestation de services d'une ERE

Du point de vue de la gouvernance et de la prestation des services, il existe plusieurs types d'ententes en matière d'éducation qui répondent aux objectifs et aux priorités fixés par les Premières Nations concernant l'éducation. Cinq des dix ententes existantes sont des ententes de type « autorité scolaire ». Bien qu'il existe des distinctions entre ces ententes, les caractéristiques communes de leur modèle de gouvernance et de prestation des services sont les suivantes :

• L'autorité scolaire est généralement une entité juridique distincte dirigée par un conseil d'administration qui administre le financement de l'éducation et les services éducatifs destinés aux élèves des réserves et qui négocie des ententes de services éducatifs avec les conseils scolaires provinciaux. Bien que cette autorité bénéficie du soutien du Chef et du Conseil, elle agit comme un

guichet unique en matière de reddition de compte pour le système d'éducation lui-même et les résultats des élèves²³.

- La délégation de pouvoir du Chef et du Conseil à l'autorité scolaire est décrite dans un accord de délégation, qui devient une annexe de l'ERE.
- Dans le cas où plusieurs Premières
 Nations créent un groupe, les ERE ont
 permis d'améliorer les économies
 d'échelle (par exemple, en renforçant la
 capacité administrative et/ou la
 possibilité d'embaucher des spécialistes).

« Tous nos fonds ont été sous le contrôle de la bande pendant toutes ces années, passant toujours par l'administration de la bande. Depuis que nous avons signé une ERE et que nous sommes devenus une autorité scolaire, nous disposons d'une plus grande autonomie financière grâce à l'accord de délégation. Nous sommes en mesure d'orienter les fonds vers les enfants dans les salles de classe. »

Les autorités scolaires réunissant plusieurs nations ont des responsabilités et un champ d'action similaires à ceux des conseils scolaires provinciaux.

En revanche, les ententes du CEPN et du CESPN ne prévoient pas de tels accords de délégation. Au lieu de cela, les Premières Nations demeurent indépendantes dans la prise de décisions locale et l'administration des fonds :

- Chaque Première Nation fournit de manière indépendante des services de premier niveau aux élèves et détermine le modèle de gouvernance qui lui convient le mieux. Dans certains cas, les écoles sont placées sous l'autorité directe du Chef et du Conseil, sans conseil d'administration ou comité. Dans d'autres cas, les communautés décident de mettre en place une autorité scolaire formelle. Il s'agit d'une entité juridique distincte, généralement régie par la loi provinciale sur les sociétés (Provincial Societies Act).
- Le CEPN et le FNESC/FNSA agissent en tant que fournisseurs de services de deuxième et troisième niveaux et sont financés séparément.
- Chaque Première Nation et chaque organisation régionale est seule responsable de la gestion de ses propres fonds, y compris de tout déficit ou excédent.

Bien que les aspects relatifs à la gouvernance et à la répartition des fonds du CEPN et du CESPN soient assez similaires, l'entente du CESPN est une entente tripartite qui comprend des engagements de la part de la province de la Colombie-Britannique.

Production de rapports

Pour les ERE conclues dans le cadre d'allocations de la FFRP, les exigences en matière de production de rapports sont minimes et impliquent généralement la présentation d'un rapport annuel et d'états financiers.

²³ Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes - Services aux Autochtones Canada, Rapport final sur la négociation des ententes régionales en matière d'éducation 2021, https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/PACP/WebDoc/WD8148750/PACP-Sessional-ActionPlans/2018-Spring-OAG/Rpt05/IndigenousServicesCanada-RegionalEducationAgreements-e.pdf

En revanche, les ERE fondées sur les besoins ou les ententes en matière d'éducation qui prévoient des améliorations du financement nécessitent une solide stratégie de mesure de la performance. Par exemple, le BCTEA comprend l'annexe I, qui détaille les exigences en matière de production de rapports pour toutes les parties. Ces exigences sont les suivantes :

- Le FNESC recueille et regroupe des données globales sur les indicateurs de performance et les fournit au Canada et à la Colombie-Britannique. Il s'agit notamment de mesures telles que le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent les attentes en matière de lecture, de rédaction et de calcul, les rapports enseignants/élèves, les taux de présence des élèves et le nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux. La FNESC fournit également un rapport annuel sur les services de deuxième et troisième niveau, y compris des résumés des états financiers.
- La province de la Colombie-Britannique fournit des données globales au FNESC pour les élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles publiques, semblables aux données recueillies par le FNESC pour les élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles gérées par les bandes. Elle a également produit le rapport How Are We Doing?
- Les Premières Nations, par l'intermédiaire de leur Chef et Conseil, rendent compte au gouvernement du Canada de la liste nominative et de la dotation en personnel, tandis que tous les autres indicateurs de performance sont soumis au FNESC aux fins de traitement et d'agrégation.
- SAC envoie au FNESC et à la Colombie-Britannique des comptes rendus sur son financement en réponse aux modifications apportées à la formule provinciale de financement de l'éducation, à la mise en œuvre des mises à jour sur la Déclaration des Nations Unies et des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et aux résultats de toute recherche et analyse effectuée sur l'enseignement primaire et secondaire.

Conseil en éducation des Premières Nations : Étude d'une ERE

En tant que première ERE fondée sur les besoins, l'entente du Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) crée un précédent important et donne le ton pour les futures négociations. L'entente régionale en matière d'éducation du CEPN a été signée par les Grands Chefs et Chefs des 22 Premières Nations membres et par SAC le 14 juillet 2021. Elle concerne 5 800 élèves de la maternelle à la 12^e année et sera en vigueur pendant cinq ans (jusqu'à son renouvellement en 2027).



Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du CEPN est un modèle démocratique, comprenant la pleine participation des 22 communautés membres au processus décisionnel. Elle comprend une assemblée générale extraordinaire, un comité des Chefs, une assemblée générale et un comité des finances et de l'administration. Cette structure de gouvernance particulière respecte les situations des Premières Nations et renforce les capacités locales et régionales en matière d'éducation. Le CEPN défend les intérêts des communautés membres et encourage ces dernières à exercer leur autorité en matière d'éducation.

Modèle de prestation de services

L'ERE comprend l'entente principale et sept annexes différentes. Les Premières Nations fournissent indépendamment des services de premier niveau aux élèves. Dans le cadre de cette entente, le CEPN fournit des services de deuxième niveau :

- Mener un plaidoyer et une action administrative pour s'assurer que les Premières Nations reprennent le contrôle total de leur éducation;
- Réaliser des études et formuler des recommandations sur les décisions politiques et administratives du gouvernement concernant l'éducation des Premières Nations;
- Gérer les programmes transférés par différents ministères et veiller à ce que les services soient élaborés dans l'intérêt des communautés membres;
- Fournir des services consultatifs et de ressources humaines aux communautés membres;
- Favoriser la formation;
- Publier des documents éducatifs, des bulletins d'information et des brochures sur des sujets d'intérêt communs à l'intention des communautés membres;
- Mettre en place et entretenir des infrastructures technologiques communautaires.

Financement

Le financement accordé dans le cadre de l'ERE est basé sur une formule de financement entièrement conçue par et pour les Premières Nations membres du CEPN. La formule du CEPN repose sur 13 principes, dont le

caractère adéquat, l'égalité réelle, la durabilité et l'approche fondée sur les besoins. La formule comprend sept éléments :

- **Services pédagogiques :** Soutien à l'embauche d'enseignants, d'enseignants des langues et de la culture et d'autres spécialistes nécessaires à l'enseignement en classe;
- Éducation spécialisée : Il s'agit de répondre aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux;
- Services complémentaires: Ils comprennent l'administration de l'école, les spécialistes des programmes linguistiques et culturels, la garde d'enfants à l'école, le soutien à l'assiduité, les activités extrascolaires et d'autres services complémentaires;
- Immobilisations et fonctionnement : Il s'agit des dépenses liées à l'énergie, à l'équipement, aux rénovations mineures et à d'autres coûts liés à la gestion des établissements d'enseignement, y compris la location d'espaces ou d'équipement;
- **Technologie**: Financement des logiciels, des laboratoires informatiques et de l'assistance informatique et réseau;
- Services de soutien provinciaux : Fourniture de fonds pour les frais de scolarité, le logement, les repas et les services administratifs destinés aux élèves qui fréquentent les écoles provinciales, y compris l'embauche d'un agent de liaison;
- Transports : Fourniture de fonds pour tous les coûts liés aux transports.

Selon cette formule, environ 1,1 milliard de dollars sur cinq ans ont été investis pour aider les communautés à mettre en œuvre des programmes d'éducation visant à améliorer la réussite scolaire des élèves des Premières Nations.

Chacune des 22 Premières Nations est responsable de la gestion de ses fonds, de l'administration des écoles, de l'embauche du personnel, etc. Le financement par élève prévu par l'entente varie de 20 000 \$ à plus de 50 000 \$ par élève, en fonction des facteurs de coût propres à chaque communauté, tels que la taille, l'éloignement, etc. Ce financement permet de réduire le nombre d'élèves par classe à 12 ou 14, d'accroître la capacité pédagogique des enseignants et de veiller à ce que l'enseignement soit axé sur la culture, la langue et les réalités sociales et géographiques des communautés.

En plus de la formule de financement qui verse des fonds directement aux Premières Nations, le CEPN reçoit de SAC des fonds pour les services de deuxième niveau afin de soutenir la prestation de services centralisés. Ces fonds sont versés directement au CEPN et ne font pas partie de la formule de financement. Le financement de SAC au CEPN s'élevait à 46 555 522 \$ en 2022 et à 30 366 857 \$ en 2023.²⁴

Il est important de noter que l'ERE du CEPN comprend des mécanismes complets de stabilisation du financement pour s'assurer que les Premières Nations reçoivent un financement durable et prévisible. Ces mécanismes se divisent en trois catégories :

44 | PAGE

⁻²⁴ Conseil en éducation des Premières Nations. Rapport annuel 2022-2023 – https://cepn-fnec.ca/wp-content/uploads/2023/08/RAPPORT-ANNUEL-2022-2023-web.pdf

- La **stabilisation du financement des** écoles de **bande** est appliquée lorsque le financement des écoles de bande diminue de plus de 1,5 % par rapport à l'année précédente;
- La **stabilisation du financement des écoles** provinciales concerne la composante des écoles provinciales de la formule de financement du CEPN;
- La stabilisation des composantes de la formule particulière est appliquée à des composantes telles que les immobilisations, le fonctionnement et l'éducation spécialisée dans des conditions particulières. Par exemple, la stabilisation du financement du fonctionnement et de l'entretien est prévue pour les communautés qui n'ont pas d'électricité ou d'infrastructures sanitaires dans leurs bâtiments scolaires.

Autre caractéristique unique de l'ERE du CEPN : la responsabilité du calcul annuel du financement des communautés incombe au CEPN, non à SAC.

Indicateurs de performance

Le CEPN et ses communautés membres sont responsables de l'élaboration conjointe d'un mécanisme de performance et d'indicateurs de performance pour mesurer les résultats de l'entente. Ainsi, tout au long de la période 2022-2023, des représentants de l'éducation, des chefs d'établissement et des équipes scolaires ont établi des critères pour mesurer la réussite de l'ERE. Des indicateurs de performance particuliers sont adaptés à la formule de financement et comprennent :

- Amélioration du recrutement du personnel enseignant. Les indicateurs comprennent le taux de maintien en poste des employés, le nombre de postes pourvus par rapport à ceux générés par la formule de financement, le pourcentage d'enseignants certifiés et le pourcentage d'enseignants issus des Premières Nations.
- Amélioration de la réussite des élèves. Les indicateurs sont les suivants :
 - Taux d'assiduité
 - Taux d'obtention de diplôme
 - Services d'éducation spécialisée fournis ou en cours
 - Dépenses liées aux langues et à la culture
 - Pourcentage d'écoles élémentaires offrant des services de garderie

Processus de négociation

S'il a fallu sept ans au CEPN pour jeter les bases de l'entente – mobiliser les communautés, obtenir leur soutien et élaborer la formule –, le processus de négociation proprement dit a été relativement rapide. Les Chefs ont approuvé le mandat de commencer la négociation le 10 avril 2019, mais il a fallu un an à SAC pour constituer une équipe. Les progrès ont été bloqués jusqu'à ce que les Chefs s'entretiennent avec le ministre et signent un protocole d'entente officiel. Celui-ci était important pour signaler à la bureaucratie d'entamer le processus.

Outre la table de négociation principale, quatre tables secondaires ont travaillé en parallèle. L'une d'entre elles a concentré ses efforts sur la compréhension et l'examen de la formule; une autre a examiné le projet d'entente proposé par le CEPN; une troisième s'est penchée sur la gouvernance de l'entente concernant la relation financière (l'incidence de l'entente sur le financement); la quatrième était centrée sur les indicateurs de performance.

Il est important de noter que les réunions ont été organisées principalement par le CEPN. La fréquence était d'une réunion par mois avec la table principale. Les quatre tables secondaires avaient leur propre calendrier. Certaines tables secondaires, comme la table sur la formule de financement, se sont réunies presque chaque semaine pour expliquer la proposition de financement de 65 pages. Dans l'ensemble, il a fallu 13 à 15 mois, comprenant le travail de la table principale et des quatre tables secondaires, pour accélérer la proposition, obtenir les résolutions du conseil de bande et achever le processus menant à la cérémonie de signature.

Facteurs clés de la réussite

- Une préparation minutieuse : Pour le CEPN, des années de préparation, de planification et de plaidoyer adéquats se sont avérées essentielles pour la réussite des négociations. Il s'agissait notamment de bien comprendre les besoins et la situation propres à chaque communauté et d'élaborer une formule personnalisée solide, étayée par des données factuelles pertinentes pour les communautés.
- Obtention de l'approbation des dirigeants des Premières Nations. Le CEPN s'est assuré que les Chefs comprenaient bien les détails de la globalité de l'ERE et que tous les documents étaient approuvés à l'avance par les dirigeants. « ... les engagements et le dévouement ont été essentiels. »
- Obtention d'un engagement formel de la part de SAC: Un protocole d'entente a été signé entre le ministre et les Chefs, établissant un mandat commun pour les négociations. Ce protocole reconnaît le mandat initial des Chefs et les quatre piliers de l'ERE que le Canada cherche à atteindre. Il définit des paramètres clairs pour le déroulement des négociations en détaillant les points à aborder, le processus et les équipes participantes.
- Prise en charge. Chaque ordre du jour, document préparatoire et compte rendu de réunion étaient téléchargés dans un dossier commun dans Teams, qui était accessible à tous les représentants du CEPN et de SAC. Le CEPN a également veillé à ce que des mesures de suivi soient prises après chaque réunion et à ce que les procès-verbaux soient signés par les représentants de SAC.
- Une solide équipe d'experts: Le CEPN a grandement contribué à la réussite de l'entente en ayant son propre négociateur qualifié à la table technique et en déployant des efforts stratégiques et persistants de défense d'intérêts auprès du Canada. Un autre facteur crucial a été l'efficacité des membres de l'équipe spécialisée, notamment un économiste interne, des avocats, d'anciens fonctionnaires et des experts en élaboration de formules.
- Établir la confiance : Selon le CEPN, la confiance en SAC était minime en raison de problèmes historiques et de l'absence d'un véritable mandat de négociation de la part du ministère. SAC ne disposait pas de l'équipe ou de l'expertise nécessaire pour mettre en œuvre les engagements du Canada relatifs à la transformation de l'éducation. Chaque table de négociation nécessitait un mandat individuel, plutôt que de permettre à SAC de négocier en jouissant d'une autorité générale. Le CEPN a dû travailler

d'arrache-pied pour instaurer un contexte qui respecte son expertise et sa capacité à prendre en charge l'éducation.

• Un travail de plaidoyer continu: Le travail de plaidoyer incessant du CEPN a joué un rôle crucial dans les négociations de l'ERE. Des réunions avec tous les niveaux de gouvernement et des représentants politiques, y compris des membres de l'opposition, ont eu lieu à diverses étapes de la formulation de l'ERE. Les discussions ont porté sur les défis en éducation auxquels sont confrontés les élèves des Premières Nations, comme l'admissibilité à l'enseignement en anglais et les obstacles systémiques qui entravent leur autonomie en matière d'éducation.

Projets d'avenir

Conformément à l'entente, les parties conviennent d'entamer des discussions sur les questions suivantes :

- Infrastructures: Estimation du coût des rénovations et des remplacements majeurs, y compris la construction d'écoles et de résidences d'enseignants, afin de mettre au point un mécanisme de financement global.
- Enseignement des adultes et formation professionnelle : Intégration de l'enseignement des adultes et de la formation professionnelle en tant que nouveau volet du modèle de financement.
- Mécanismes de financement pour les élèves non admissibles qui fréquentent des écoles des Premières Nations (par exemple, les membres des Premières Nations résidant hors des réserves).

Transformation de l'éducation primaire et secondaire : Leçons apprises

Absence de gestion du changement

SAC, les Premières Nations et l'APN conviennent qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la gestion du changement lors de la mise en œuvre de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Les principaux problèmes relevés sont décrits ci-dessous.

- Engagement des parties prenantes: Les régions dépourvues d'organisations de plaidoyer solides ont exprimé leur frustration face à un processus perçu comme forcé et non collaboratif. De plus, l'engagement des Premières Nations a considérablement diminué après la mise en œuvre officielle des FFRP, les possibilités de participation continue étant limitées. Les tables techniques, qui étaient actives avant 2019, ont cessé d'exister ou ont été réduites en fréquence après le lancement de la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12e année. Le manque de collaboration entre les organisations nationales et régionales d'éducation et SAC a entravé la capacité du gouvernement à élaborer des solutions systémiques pour traiter les problèmes et les risques au fur et à mesure de leur apparition.
- Communications: De nombreuses personnes interrogées ont fait état d'une incompréhension dans les messages entre les régions et l'administration centrale et les bureaux régionaux de SAC. Les représentants des bureaux régionaux, qui dirigent souvent les communications, connaissent souvent mal les complexités des processus budgétaires du Trésor ou font des promesses qui ne peuvent être tenues. À l'inverse, les représentants de l'administration centrale sont perçus comme des personnes à l'esprit paternaliste, qui ne comprennent pas le contexte des Premières Nations et qui prennent des décisions détachées de la réalité.

Le manque d'informations sur les ERE a également suscité une inquiétude générale. Les personnes interrogées ont surtout indiqué qu'elles souhaiteraient avoir une vue d'ensemble des pratiques exemplaires (par exemple, les exigences en matière de rapports, le financement et les structures de gouvernance) et une description claire du processus de formulation d'une ERE, y compris des exemples et des modèles pour l'établissement des coûts et la justification du financement. L'absence d'informations publiques fiables a conduit à la désinformation, à des rumeurs et à des spéculations. Elle a également entraîné une érosion de la confiance, de mauvaises décisions de la part des dirigeants des Premières Nations et une perception négative du gouvernement et de l'initiative de Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, cela malgré ses multiples mérites susmentionnés dans le présent rapport.

• Formation et soutien : SAC et les Premières Nations ont estimé que la formation et le soutien étaient inadéquats. Il s'agirait notamment d'expliquer les résultats du projet des dépenses et le financement avant la transformation, de faciliter l'exercice de cartographie des services et d'aider les Premières Nations à comprendre les FFRP.

Manque de compréhension au sujet des composantes et du processus des ERE

Bien que les Premières Nations de l'ensemble du pays connaissent les composantes des ERE, nombre d'entre elles n'ont pas encore une compréhension approfondie des facteurs de réussite d'une ERE. Les complexités sont les suivantes :

- Processus d'établissement des coûts: La plupart des Premières Nations et des organisations d'éducation interrogées considèrent l'ERE comme un moyen de recevoir un financement fondé sur les besoins pour l'éducation. Cependant, la compréhension des éléments qui entrent dans le processus et la justification de l'établissement des coûts des ERE est limitée, notamment pour les éléments suivants:
 - o Le niveau de détail requis pour les modèles de coûts;
 - o Les données nécessaires pour justifier les coûts;
 - o Savoir si l'établissement des coûts doit être centré uniquement sur les dépenses supplémentaires (besoins non satisfaits) au-delà de la FFRP ou s'il doit être effectué à partir de zéro, comme le modèle du CEPN.
- Cycle budgétaire du gouvernement : Les représentants de SAC et plusieurs personnes interrogées ont souligné un manque général de connaissances au sujet du cycle budgétaire du gouvernement, y compris les délais et les processus qui interviennent avant l'approbation du financement.
- Processus de négociation et participants: Pour les Premières Nations non titulaires d'une ERE, le thème commun est le manque de connaissances au sujet des étapes du processus, des personnes qui doivent participer aux différentes étapes de la formulation de l'ERE et de la manière dont SAC peut fournir une aide et guider le processus.
- Exigences en matière de rapports sur les résultats : D'après l'expérience du CEPN, l'un des principaux facteurs de réussite pour obtenir un financement dans le cadre d'une ERE est la mise en place d'un solide système de production de rapports sur les résultats des élèves afin de montrer les progrès réalisés et les retombées des fonds investis dans l'éducation. L'importance de se concentrer sur les résultats et le contenu des rapports sur les résultats a rarement été abordée au cours des discussions initiales. Cela entrave la formulation d'une ERE réussie. En outre, de nombreuses Premières Nations ne sont pas à l'aise pour s'engager dans la question des résultats ou même d'en discuter tant que le Canada n'a pas fourni un financement fondé sur les besoins.
- Aspects juridiques des ERE : Les membres des Premières Nations interrogés ont fait preuve d'une confusion évidente sur plusieurs points :
 - O Différences entre les ERE, les subventions décennales et les accords sur la compétence : Les Premières Nations ont du mal à s'orienter dans le paysage politique actuel en pleine évolution et à comprendre les liens entre les différents accords, les aspects abordés par chacun et les risques juridiques encourus.
 - Impact sur les droits issus de traités : Certaines Premières

« On nous disait que nous avions rompu nos traités et qu'ils allaient réduire le financement.

L'ERE était devenue un gros mot. » A G E

Nations considèrent l'ERE comme un accord qui pourrait les empêcher d'exercer leurs droits issus de traités ou de négocier un accord sur la compétence ou toute autre forme d'accord fondé sur un traité.

De nombreuses Premières Nations se méfient des ERE, qu'elles considèrent comme un moyen pour le gouvernement de réduire ses responsabilités et de combler les lacunes des ententes de contribution, notamment concernant les exigences en matière d'assurance et les rapports supplémentaires.

Absence d'une collaboration et d'un dialogue significatifs

Les deux parties ont fait part de leur volonté de travailler ensemble, mais l'intention s'est rarement traduite par des actes. Le processus d'élaboration d'une ERE est souvent perçu comme un processus conflictuel et non comme créateur de valeurs. Les représentants de SAC et les Premières Nations se présentent aux tables

de négociation en ayant un résultat prédéterminé à l'esprit. Ils sont souvent incapables ou peu désireux de s'engager dans un dialogue significatif et transparent. Ce manque de communication transparente et de suivi se traduit souvent par des négociations bloquées et des propositions de budget d'ERE vouées à l'échec.

Du point de vue de SAC, les Premières Nations soumettent souvent des dossiers d'ERE incomplets qui ne lient pas les besoins de financement à l'amélioration des résultats « Le Canada souhaite tenir une réunion; il assistera aux réunions et enverra des représentants de l'administration centrale. Cependant, on a souvent l'impression qu'il s'agit simplement de cocher une case et de dire "nous avons fait des consultations". Après les réunions, rien ne se passe : il n'y a pas de suivi et les mesures à prendre semblent rester au point mort. »

scolaires. Elles ne fournissent pas non plus de données ou de preuves récentes, reproductibles et assorties de sources à l'appui de leurs propositions budgétaires.

À l'inverse, les Premières Nations interrogées qui ont entamé des discussions formelles sur une ERE ont exprimé leur frustration face à l'absence de suivi ou d'avis sur les coûts proposés, les communications écrites et les renseignements soumis. Les deux parties manquent souvent de clarté concernant les prochaines étapes et les activités nécessaires pour mener efficacement le processus à terme.

Rotation constante de personnel et manque de capacités de part et d'autre

L'un des défis les plus importants est la rotation constante de personnel au sein du gouvernement, en particulier au niveau de l'administration centrale de SAC. Les nouveaux employés semblent souvent mal

informés ou peu au fait des activités antérieures. Par conséquent, les Premières Nations doivent réexpliquer leur situation particulière à partir de zéro, en présentant les coûts et en détaillant les

« Nous en avons assez d'expliquer notre situation à SAC. On ne parle jamais à la même personne au-delà d'un an. » réalisations liées à leur structure de gouvernance et aux accords juridiques.

La rotation de personnel et les changements fréquents de dirigeants ne sont pas l'apanage du gouvernement. De nombreuses Premières Nations et organisations de Premières Nations font face à des défis similaires, où les progrès réalisés dans la formulation d'une entente sont réduits à néant après les élections du Chef et du Conseil, des changements survenus au sein du département de l'éducation et l'évolution des perceptions à l'égard des fournisseurs de services du deuxième niveau.

À quelques exceptions notables près, comme le CEPN et le CESPN, il est évident que les deux parties manquent de capacités en termes de ressources humaines consacrées aux négociations d'ERE et d'expertise en éducation des Premières Nations, en financement gouvernemental et en négociation d'ententes. Ce manque de capacités se traduit par un manque de structure de négociation, une impréparation générale au moment des réunions sur l'ERE, des discussions infructueuses et un manque de volonté.

Du côté de SAC, le manque de capacités se traduit par des retards dans les réponses aux demandes des Premières Nations et dans l'envoi de renseignements sur le financement (comme le financement côte à côte), par l'incapacité d'effectuer une analyse plus approfondie des données sur les coûts fournis par les Premières Nations, par l'absence de commentaires sur le travail de préparation effectué et par le manque de soutien aux Premières Nations en tant que partenaires.

Un financement supplémentaire limité pour soutenir l'éducation des Premières Nations

Étant donné que SAC a financé la première ERE fondée sur les besoins, on s'attend à ce qu'un nombre croissant de Premières Nations cherchent à faire avancer leurs propres ERE fondées sur les besoins.²⁵ Selon le Plan ministériel, le ministère pourrait avoir des difficultés à conclure certaines ERE et à combler les lacunes en matière d'éducation en raison d'un financement progressif limité.

Dans le cadre de l'élaboration d'ERE fondées sur les besoins, les responsables de SAC ont également communiqué les risques liés aux éléments suivants :

- Augmentation de la liste nominative: L'augmentation de la liste nominative dans l'ensemble du
 pays s'explique par les récents changements apportés à l'admissibilité à cette liste, notamment
 l'ajout d'apprenants adultes et la suppression de l'obligation d'assiduité. SAC a de la difficulté à
 prévoir avec précision le financement annuel nécessaire en raison d'une analyse insuffisante des
 tendances actuelles en matière d'inscriptions et des facteurs clés contribuant à l'augmentation des
 inscriptions.
- Maintenir la comparabilité provinciale : De nombreuses provinces ont récemment connu des changements importants dans les formules de financement et des augmentations du financement de l'éducation. Il est difficile pour SAC de prévoir de tels changements, ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité du gouvernement à maintenir la comparabilité provinciale.

²⁵ SAC. 2023-2024 Plan ministériel: Rapport principal – https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1666289629121/1666289645507

Exemple d'établissement des coûts

Structure des coûts

En combinant la collecte de données des niveaux primaire et secondaire, ainsi que les renseignements recueillis lors des entretiens avec les parties prenantes, MNP a déterminé les sept grandes catégories de coûts ci-dessous.

Governance and Administration	Instruction	Language and Culture	Inclusive Education	Transportation	Operations and Maintenance	Wrap-Around Supports
Salary/Staffing Expenses • Education Director • Assistant Education Director • Administrative Assistant • Finance Manager • Finance/Payroll Clerk • IT Technician • Communications Officer/Coordinator • HR Officer	Salary/Staffing Expenses Principal Vice-Principal School admin/receptionist Teacher - Elementary Teacher- Secondary Substitute Teacher Literacy Coordinator Numeracy Coordinator Guidance Counsellor Data Analyst Librarian	Salary/Staffing Expenses Language and Culture Coordinator Resource/Curriculum Development Lead Land-Based Learning Instructor Language/Culture Instructor Elders	Salary/Staffing Expenses Inclusive Education Program Coordination Special Education Teachers (Resource Teachers) Education Assistants Counsellors/ Social Worker Assistant SLP	Salary/Staffing Expenses • Transportation Coordinator • Transportation Assistant/Dispatcher • Bus Drivers • Bus Monitors	Salary/Staffing Expenses O&M Coordinator/Manager Custodians Maintenance staff	Salary/Staffing Expenses Nutrition Coordinator Cook Community Liaison Workers (Home-Family Liaison) Before and after-school program staff
Non-Salary Expenses LEA Board Expenses Interest and bank charges Memberships and subscriptions IT Expenses Office equipment and supplies Professional Services (audit, consulting, policy development legal) Recruitment Personal travel and Individual business travel Group/travel meetings	Non-Salary Expenses Classroom supplies Literacy, numeracy, and shop resources Library (books) Student Technology (chrome books) School Technology (purchase licenses, whiteboards, etc.) Professional development Teacher Mentor/Coach Student retention initiatives and incentives Personal travel and Individual business travel Group travel/meetings Field trips	Non-Salary Expenses • Elder Honoraria – Curriculum Development • Curriculum/resource development • Assessment tools • Cultural events/camps/gatherin gs • Specialized equipment • Professional Development • Personal travel and individual business travel • Group travel/meetings	Non-Salary Expenses Assessments Physiotherapy (PT) Occupational Therapy (OT) Speech-Language Pathologists (SLP) Psychology Classroom Resources School Resources Elders and Knowledge Keepers – Mental Health focused Cultural Ceremonies/Traditional Wellness and Healing Professional Development Community Engagement Case Management	Non-Salary Expenses Bus Replacement Costs Maintenance Costs Fuel Licensing/Insurance Drivers Recruitment and Training	Non-Salary Expenses Supplies and services Insurance Utilities Professional Development Personal/Business Travel Vehicle expenses Travel expenses	Non-Salary Expenses Groceries/nutrition supplies After-school program/summer school supplies Family/community engagement events Tutoring Program Summer programming (K-6) Summer programming (Gr. 7 - Gr. 12)

Approche fondée sur les besoins

Dans le cadre de ses plans ministériels, SAC s'engage à adopter une approche d'égalité réelle afin de réduire les écarts et les obstacles auxquels les communautés des Premières Nations sont confrontées lorsqu'elles accèdent aux services, y compris à l'éducation.

L'égalité réelle consiste à reconnaître le fait que toutes les personnes ne partent toutes sur un même pied d'égalité et que les différences en matière de besoins font qu'il est plus difficile pour certaines de réussir. Traiter tout le monde de la même manière n'est juste que si toutes les personnes partent sur un même pied d'égalité. L'égalité réelle cherche à remédier aux inégalités qui découlent de la situation particulière d'une personne afin de la placer dans une situation identique à celles des autres et de lui offrir les mêmes possibilités que les autres. ²⁶

En utilisant le principe d'égalité réelle, les exemples d'établissement des coûts sont conçus pour refléter les besoins des Premières Nations et les pratiques exemplaires appliquées au Canada. Bien que les repères provinciaux, les pratiques communes et les normes aient été mentionnés dans l'analyse de MNP, les coûts et les taux particuliers de la dotation en personnel et des ressources visent à remédier aux inégalités actuelles et à combler les écarts en matière de résultats pour les élèves des Premières Nations.

Exemples de communautés et hypothèses d'établissement des coûts

Deux communautés des Premières Nations ont été choisies comme exemple pour montrer l'éventail des coûts liés à la prestation des services d'éducation de la maternelle à la 12^e année.

	PREMIÈRE NATION Nº 1	PREMIÈRE NATION N ^O 2
1. PROVINCE	Ontario	Alberta
2. ZONE GÉOGRAPHIQUE	4 (accessible uniquement par avion)	1
3. NIVEAUX SCOLAIRES PROPOSÉS	Mat 8	Mat 12
4. NOMBRE D'ÉCOLES	1	3 (y compris une école primaire, une école intermédiaire et un collège)
5. NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	145	450
NOMBRE D'ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA 6° ANNÉE	123	249
NOMBRE D'ÉLÈVES DE LA 7º À LA 12º ANNÉE	22	201
NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX LÉGERS OU	29	90

 $^{^{26}}$ Gouvernement du Canada. Principe de Jordan : principe d'égalité réelle – https://www.sac-isc.qc.ca/fra/1583698429175/1583698455266

MOYENS		
NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX GRAVES/PROFONDS	8	23
6. SURFACE SCOLAIRE TOTALE (m²)	2 300	11 700

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût de la prestation de services d'éducation sont décrites ci-dessous :

- Salaires de base : Les estimations des salaires de base sont fondées sur des recherches secondaires. Les salaires des enseignants et du personnel syndiqué sont basés sur le point médian des grilles salariales incluses dans les conventions collectives de l'Ontario et de l'Alberta. Les autres données salariales proviennent d'une combinaison de données du site Web Guichet-Emplois du gouvernement du Canada et de sources de données primaires.
- **Avantages**: Les avantages sont évalués à 22 % du salaire de base pour l'ensemble du personnel permanent à temps plein :

Description	Pourcentage (%)
Taux du régime de pension du Canada	5,95
Taux d'assurance-emploi (AE)	2,32
Taux de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	0,41
Taux de l'impôt sur la santé des employeurs	0,35
Régime d'assurance maladie/dentaire	2,95
Cotisations de retraite de l'employeur (varie d'une province à l'autre; le taux moyen de cotisation de l'employeur étant de 10 %)	10
Total	221,98

- **Dépenses non salariales.** Les dépenses non salariales sont calculées en combinant les sources de données suivantes :
 - Données sur les dépenses réelles incluses dans les états financiers des deux Premières Nations choisies comme exemples;
 - Devis de consultants et d'entrepreneurs (par exemple, pour l'élaboration de programmes d'études);
 - o Les données primaires ont été recueillies dans le cadre d'entretiens;
 - o Autres études de coûts communiquées à MNP par les personnes interrogées;
 - o Rapports d'établissement des coûts de l'APN relatifs aux infrastructures, à l'éducation inclusive et au fonctionnement et à l'entretien.
- Ajustement en fonction de l'éloignement : Aux fins des calculs, les ajustements suivants ont été effectués pour la Première Nation n° 1 (communauté accessible uniquement par voie aérienne en Ontario) :

1	l. Ajustement des salaires	Le taux de l'indemnité pour poste isolé, conformément à la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État, est appliqué à tous les salaires du personnel permanent employé et est égal à 21 500 \$ (en supposant qu'il n'y ait pas de personnes à charge). ²⁷
2	 Déplacements personnels et déplacements d'affaires individuels 	Chaque membre du personnel extérieur à la Première Nation a droit à une indemnité pour deux déplacements par an selon l'Aide au titre des déplacements pour congé annuel de 2024, soit 2 324 \$.
3	3. Déplacements et réunions de groupe	Les dépenses moyennes liées aux réunions de groupe pour un groupe de huit personnes sont estimées à 22 400 \$. Ce montant comprend : • Vol charter à 12 000 \$ aller-retour; • Hébergement à l'hôtel et restauration pour un groupe de huit personnes à 8 400 \$ (soit 350 \$ par personne et par jour); • Location d'une salle de conférence et du matériel audiovisuel à 2 000 \$.
4	4. Frais d'expédition	Un facteur de frais d'expédition de 240 % est appliqué aux matériaux, à l'équipement et aux fournitures provenant de l'extérieur de la communauté. Les calculs sont tirés du Modèle pour les facteurs d'ajustement des coûts en fonction de l'éloignement 2018 de SAC. ²⁸

Limites

Les exemples de calculs ci-dessous décrivent et estiment les coûts liés à la prestation de services de la maternelle à la 12^e année au sein de deux Premières Nations. Bien qu'ils ne reflètent pas les situations particulières de chaque communauté, ils constituent un point de départ utile pour l'élaboration d'une proposition budgétaire dans le cadre du processus d'ERE.

L'exemple ci-dessous ne comprend pas les éléments suivants :

- Les besoins des élèves fréquentant les écoles provinciales;
- Les besoins en infrastructures au-delà du fonctionnement et de l'entretien réguliers. Par exemple, le modèle n'inclut pas le financement de petits investissements pour rattraper tout retard d'entretien;
- Les frais d'entretien des résidences d'enseignants;
- Les services de troisième niveau;
- Les programmes d'immersion linguistique.

²⁷ Conseil national mixte. Directive sur les postes isolés et les logements de l'État – https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d4/fr ²⁸ SAC. Modèle pour les facteurs d'ajustement des coûts en fonction de l'éloignement 2018 : Tableau de données B.3 : Frais d'expédition des villes points de comparaison vers 278 postes isolés.

Les données, en particulier celles relatives aux dépenses non salariales, sont basées sur un à trois points de données et pourraient nécessiter une validation supplémentaire.

Résumé des coûts

Le résumé des coûts ci-dessous présente les coûts totaux provenant de l'exercice d'établissement des coûts fondé sur les besoins.

Élément de coût	Exemple de Première Nation n° 1		Exemple de Première Nation n°	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Gouvernance et administration	1 215 863 \$	11,23 %	1 640 015 \$	8,37 %
Enseignement	2 670 153 \$	24,67 %	5 645 709 \$	28,81 %
Langues et culture	1 061 790 \$	9,81 %	1 764 270 \$	9 %
Éducation inclusive	2 602 283 \$	24,04 %	4 537 322 \$	23,14 %
Transport	515 585 \$	4,76 %	2 223,008 \$	11,34 %
Fonctionnement et entretien	1 304 121 \$	12,05 %	1 732 883 \$	8,84 %
Soutiens globaux	1 455 491 \$	13,45 %	2 057 305 \$	10,49 %
Coût total	10 825 282 \$	100 %	19 600 512 \$	100 %
Coût par ETP	74 657 \$		43 557 \$	

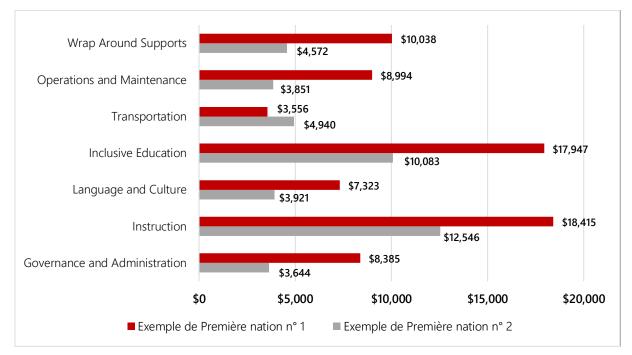
D'après ces calculs, la Première Nation n° 1 a besoin d'un financement 71 % plus élevé que la Première Nation n° 2, les facteurs déterminants étant l'éloignement et l'absence d'économies d'échelle. Les observations spécifiques à chaque catégorie de coût sont les suivantes :

- Gouvernance et administration. La Première Nation n° 1 consacre un pourcentage plus élevé de son coût total à la gouvernance et à l'administration en raison de l'absence d'économies d'échelle et de la dépendance à l'égard d'entrepreneurs pour les RH, les TI, les finances et d'autres responsabilités. Elle dépense également davantage en indemnités de déplacement professionnel et personnel et en recrutement en raison d'un taux de rotation du personnel beaucoup plus élevé.
- Enseignement. L'écart de coût par élève est principalement dû à l'éloignement (dépenses salariales supplémentaires, frais de déplacement et d'expédition). On s'attend à ce que l'écart entre la Première Nation n° 1 et la Première Nation n° 2 se creuse si la Première Nation n° 1 offre des programmes d'études secondaires, où les besoins en personnel réduisent le rapport élèves/enseignants.
- Langues et culture. En raison des coûts fixes importants inhérents aux programmes linguistiques et culturels, les dépenses non salariales sont comparables dans l'ensemble en raison de l'éloignement, à l'exception des activités culturelles, des camps et des rassemblements qui ont lieu plus fréquemment dans la Première Nation n° 2 en raison de sa taille.

- Transport. Le transport est la seule catégorie pour laquelle la Première Nation n° 2 encourt des coûts plus élevés que la Première Nation n° 1. La Première Nation n° 2 consacre une part beaucoup plus importante de son budget au transport, soit 11,34 %, comparativement à la Première Nation n° 1, qui n'y consacre que 4,76 %. La hausse des coûts est due à l'augmentation du nombre d'autobus, de chauffeurs d'autobus et de surveillants d'autobus nécessaires pour servir le vaste territoire et la faible densité de population de la Première Nation n° 2, ainsi qu'à la nécessité d'assurer le transport à l'extérieur de la réserve.
- Fonctionnement et entretien. La Première Nation n° 1 consacre 12,05 % de son coût total au fonctionnement et à l'entretien, comparativement à 8,84 % pour la Première Nation n° 2. Cette différence est principalement due à des coûts de services publics (chauffage et électricité) et d'assurance beaucoup plus élevés. De plus, l'écart entre les coûts de fonctionnement et d'entretien se creuserait davantage si les salaires des enseignants étaient inclus dans les calculs.
- Éducation inclusive. Le coût de l'éducation inclusive est semblable à celui de l'enseignement, car la Première Nation n° 2 peut réaliser des économies d'échelle dans la dotation en personnel : des enseignants spécialisés et un coordonnateur du programme d'éducation inclusive. Il est important de noter que la différence augmenterait si MNP avait eu accès au nombre réel d'élèves ayant des besoins spéciaux dans chaque communauté. La proportion d'élèves ayant des besoins spéciaux tend à être beaucoup plus élevée dans les communautés éloignées et isolées, ce qui fait augmenter le coût des salaires, des services spécialisés, du perfectionnement professionnel ciblé et de la gestion de cas.
- Services globaux. La Première Nation n°1 alloue 13,45 % de son coût total aux services globaux, alors que la Première Nation n°2 y consacre 10,49 %. La différence de coût par élève est due à la situation socioéconomique inférieure de la Première Nation n°1, à la demande plus élevée de programmes avant et après l'école en raison de l'absence d'activités parascolaires et à la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les familles des élèves afin d'améliorer l'assiduité.

Le graphique ci-dessous compare les coûts encourus par les deux exemples de Premières Nations pour différents éléments de coût.

Figure 12 : Coût par élève par catégorie



Les calculs par élève montrent les différences les plus importantes dans les catégories ci-dessous.

- Le coût de la gouvernance et de l'administration de la Première Nation n° 1 est 130,2 % plus élevé que celui de la Première Nation n° 2.
- Les coûts de fonctionnement et d'entretien de la Première Nation n°1 sont 133,6 % plus élevés que ceux de la Première Nation n°2.
- Le coût des soutiens globaux de la Première Nation n° 1 est environ 119,5 % plus élevé que celui de la Première Nation n° 2.
- Le coût des programmes linguistiques et culturels langue de la Première Nation n° 1 est environ 86,8 % plus élevé que celui de la Première Nation n° 2.
- Le coût de l'éducation inclusive de la Première Nation n°1 est environ 78 % plus élevé que celui de la Première Nation n°2.

Comparaison entre les coûts et le financement

Le tableau présente une analyse comparative du financement actuel par élève et de l'estimation des coûts par élève en fonction des besoins pour diverses autorités scolaires des Premières Nations de tailles et de zones géographiques différentes. Les données sur les coûts pour les deux premières Premières Nations sont basées sur les calculs de MNP ci-dessus et les données relatives aux trois dernières sont basées sur les demandes de budget fondées sur les besoins soumises par les titulaires d'une ERE.

Première Nation	Zone géographique	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Financement actuel par ETP produit par la FFRP	Estimation des coûts par ETP fondée sur les besoins
Première Nation en Ontario accessible uniquement par voie aérienne*	4	1	145	33 830 \$	74 612 \$
Autorité scolaire des Premières Nations urbaines en Alberta	1	3	450	22 420 \$	43 557 \$
Autorité scolaire des Premières Nations en Saskatchewan	4	4	1 229	24 718 \$	59 978 \$
Première Nation au Nouveau-Brunswick	2	1	358	16 996 \$	39 996 \$
Autorité scolaire des Premières Nations en Alberta	2	6	1 242	23 940 \$	50 122 \$

^{*}Les coûts des deux premières Premières Nations ont été calculés par MNP.

Le calcul des coûts de MNP coïncide généralement avec les estimations communiquées par les titulaires d'ERE, qui ont suivi le processus d'établissement des coûts fondé sur les besoins.

À l'exception d'une Première Nation urbaine de l'Alberta, le coût nécessaire pour atteindre la parité en matière de résultats est plus de deux fois supérieur au financement actuel de la FFRP. Cela montre qu'il est urgent de combler les écarts en matière de financement, à la fois au moyen des ERE et en améliorant la formule de financement à l'échelle nationale, afin de s'assurer qu'aucune Première Nation n'est laissée de côté.

Calculs détaillés

Les calculs détaillés et les hypothèses pour chaque élément de coût sont présentés dans cette section et élaborés selon les hypothèses ci-dessus. Par exemple, les estimations de coûts pour chaque poste à temps plein comprennent les avantages et les ajustements salariaux pour les postes isolés.

Gouvernance et administration

Le coût de la gouvernance et de l'administration englobe les dépenses liées à la gestion et au fonctionnement du système scolaire, y compris les salaires du personnel administratif, des membres du conseil d'administration et des directeurs de l'éducation, ainsi que le coût des réunions du conseil d'administration, de l'élaboration des politiques et de la planification stratégique. Ces coûts garantissent une direction efficace, le respect des règlements et le bon fonctionnement du système d'éducation.

Aux fins de l'élaboration d'un exemple d'établissement des coûts, on suppose que les deux Premières Nations possèdent un conseil de gouvernance, qu'elles ne reçoivent pas de services d'organisations d'éducation régionales et qu'elles ne comptent pas sur le Chef et le Conseil pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions administratives.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Directeur de l'éducation	Le directeur de l'éducation supervise l'orientation stratégique et la gestion opérationnelle d'un système scolaire. Un seul poste est nécessaire, quelle que soit la taille du système scolaire. Toutefois, la rémunération dépend de la taille du système.	161 777 \$	212 245 \$
Directeur adjoint de l'éducation	Le directeur adjoint de l'éducation épaule le directeur de l'éducation en supervisant des fonctions administratives particulières (par exemple, l'enseignement et/ou les finances). Un poste est requis quelle que soit la taille du système scolaire. Cependant, la Première Nation n° 1 emploie un membre du personnel non certifié pour occuper ce poste, tandis que la Première Nation n° 2, en raison du nombre plus élevé d'inscriptions, a besoin d'un membre du personnel certifié mieux rémunéré (p. ex., un directeur associé de l'enseignement).	133 722 \$	131 934 \$

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Adjoint administratif	L'adjoint administratif s'occupe des tâches administratives, organise les activités de bureau et aide à l'accomplissement des fonctions administratives au sein du système d'éducation des Premières Nations. Compte tenu de l'existence du poste de directeur adjoint de l'éducation, le poste d'adjoint administratif n'est pas nécessaire dans la Première Nation n° 1.	s/o	64 647 \$
Directeur financier	Le directeur financier supervise l'établissement du budget, la planification financière et le suivi des dépenses. Dans la Première Nation n° 1, le poste de directeur financier est assumé par un conseiller financier externe (voir services professionnels).	s/o	126 859 \$
Commis aux finances et à la paie	Le personnel des finances s'occupe de la comptabilité de base, de la paie, de la budgétisation et des rapports financiers. La Première Nation n° 1 compte sur un membre du personnel des finances, tandis que la Première Nation n° 2 a besoin de combler trois postes : un commis à la paie, un commis aux comptes créditeurs et un comptable.	92 541 \$	228 347 \$
Technicien informatique	Le technicien informatique est chargé de la maintenance du matériel, des logiciels et des réseaux, de l'assistance au personnel et aux élèves en cas de problème technique et de la mise en service des logiciels. La Première Nation n° 2 a besoin d'un technicien informatique à temps plein. La Première Nation n° 1 a besoin d'un technicien en informatique à temps partiel, ainsi que d'une capacité informatique locale sur place et un fournisseur de services informatiques/consultant qualifié (voir services professionnels).	51 840 \$	112 423 \$
Agent ou coordonnateur des communications	Le coordonnateur des communications gère et diffuse de l'information, discute avec la communauté, planifie des activités et tient à jour le contenu des médias. Dans la Première Nation n° 1, ce poste est occupé par un directeur adjoint de l'éducation.	s/o	85 376 \$
Responsable des RH	Le responsable des ressources humaines supervise le recrutement, les relations avec les employés, la formation et la gestion du personnel, tout en veillant au respect des politiques et en favorisant un milieu de travail convivial. Dans la Première Nation n° 1, les tâches liées aux ressources humaines sont effectuées par un consultant en ressources humaines qui travaille à distance (voir services	s/o	189 984 \$

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	professionnels).		
TOTAL DES DÉPENSES SALARIALES		439 880 \$	1 151 815 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Dépenses du conseil d'administration	Le conseil d'administration de la Première Nation n° 1 est composé de cinq membres et celui de la Première Nation n° 2 de sept membres. Les réunions du conseil sont mensuelles. • Les honoraires sont estimés à 300 dollars par réunion et par membre du conseil d'administration. • Les dépenses liées au développement professionnel et à la planification stratégique sont estimées à 30 000 \$, ce qui comprend les honoraires des facilitateurs, la réservation des salles, les services de traiteur et les repas.	60 000 \$	67 200 \$
Intérêts et frais bancaires	Les coûts comprennent la tenue de compte bancaire, les frais d'opérations bancaires, les frais de traitement et les services spécialisés.	10 000 \$	15 000 \$
Adhésions et abonnements	Les coûts encourus pour l'accès régulier à des services et à des contenus, y compris les cotisations versées à des organisations professionnelles, à des plateformes de médias numériques, etc.	15 000 \$	20 000 \$
Dépenses informatiques	Les coûts liés aux services Internet et de réseau, aux logiciels éducatifs et aux licences (par exemple, PowerSchool, licences finances/RH et logiciels de sécurité).	25 000 \$	45 000 \$
Matériel et fournitures de bureau	Les fournitures générales, l'équipement et le mobilier de bureau sont estimés entre 15 000 \$ et 30 000 \$. Il s'agit notamment du matériel de bureau, du toner, du papier, etc. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	36 000 \$	30 000 \$
Services professionnels	Les services professionnels varient en fonction de la taille du système d'éducation et comprennent les éléments suivants : • Frais d'audit annuels (60 000 \$ - 90 000 \$). • Frais de justice (10 000 - 30 000 \$). • Honoraires de conseil d'administration liés à l'élaboration d'une politique, à la planification et au soutien à la communication (120 000 \$).	398 000 \$	240 000 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	 La Première Nation nº 1 doit assumer les coûts de consultation supplémentaires suivants en raison de l'absence d'une expertise locale: Frais de conseil en ressources humaines (six heures par semaine à raison de 250 \$ pendant 52 semaines). Services de conseil en finances (six heures par semaine à raison de 250 \$ pendant 52 semaines). Frais de conseil en informatique (quatre heures par semaine à raison de 250 \$ pendant 52 semaines). 		
Recrutement	Le coût du recrutement est basé sur les estimations fournies par les Premières Nations. Première Nation n° 1 Participation à des salons de l'emploi et publication d'offres d'emploi sur des sites Web d'emploi (21 000 \$). Campagne publicitaire annuelle sur les médias sociaux et contenu vidéo pour attirer des enseignants (50 000 \$). Matériel promotionnel imprimé et cadeaux publicitaires (15 000 \$). Incitatifs financiers (primes à la signature pour huit nouveaux membres du corps enseignant, à raison de 3 000 \$ chacune). Le coût du déménagement s'élève à 4 000 \$ par membre du personnel (en supposant une moyenne de huit nouveaux enseignants et de deux membres du personnel venant de l'extérieur de la communauté chaque année). Première Nation n° 2 Participation à des salons de l'emploi et publication d'offres d'emploi sur des sites Web d'emploi (9 500 \$). Matériel promotionnel imprimé, vidéos et cadeaux publicitaires (10 500 \$).	150 000 \$	20 000 \$
Déplacements personnels et déplacements d'affaires individuels	Première Nation n° 1 Le directeur de l'éducation et le personnel financier sont recrutés à l'extérieur de la communauté et ont besoin d'une indemnité de déplacement pour les congés. Deux membres du personnel doivent se rendre tous les trimestres dans des centres urbains (par exemple, pour des déplacements en vue d'une	37 184 \$	15 000 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	embauche et des réunions avec des entrepreneurs, des vendeurs et d'autres partenaires). • Des consultants en informatique, en ressources humaines, en finances et en d'autres domaines effectuent au total 12 déplacements annuels jusqu'à la communauté. Première Nation n° 2 • Prévoir un budget de 15 000 \$ pour les déplacements d'affaires locaux (frais de trajet pour le personnel), y compris les frais de trajet pour les réunions.		
Réunions et déplacements de groupe	 Frais de déplacement pour deux réunions du conseil d'administration hors de la communauté (une pour la planification stratégique annuelle et une autre pour l'accueil). 	44 800 \$	36 000 \$
TOTAL DES DÉPENSE	S NON SALARIALES	775 984 \$	488 200 \$

Enseignement

Cet élément de coût englobe les ressources nécessaires à l'enseignement en classe et les salaires et avantages sociaux des enseignants et d'autres membres du personnel de l'école. Les dépenses décrites dans cette section sont souvent appelées services de premier niveau.

Veuillez noter que les coefficients et les hypothèses ci-dessous ne sont pas basés sur les pratiques provinciales. MNP a plutôt fondé ses calculs sur les données recueillies auprès des Premières Nations dans le but général de présenter un financement suffisant pour rattraper leurs homologues provinciaux.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation nº 2
Directeur	Un directeur par école est nécessaire, quelle que soit la taille de l'établissement, pour assurer la gestion des activités scolaires et diriger le personnel.	168 860 \$	399 606 \$
Directeur adjoint	Un directeur adjoint par école pour épauler le directeur, en concentrant ses efforts sur la discipline, le comportement des élèves, le soutien au personnel, la mise en œuvre du programme d'études et les tâches administratives quotidiennes.	168 860 \$	399 606 \$

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Administrateur ou réceptionniste scolaire	Le réceptionniste scolaire s'occupe des tâches administratives, accueille les visiteurs, gère les appels téléphoniques, consigne les absences, coordonne les communications et veille au fonctionnement quotidien de l'école. Un poste est nécessaire dans chaque école, quelle que soit sa taille.	76 481 \$	152 231 \$
Enseignant – niveau élémentaire	Le rôle de l'enseignant de l'école élémentaire est d'enseigner et d'encadrer les jeunes élèves en leur dispensant un enseignement basé sur le programme scolaire. En raison des écarts actuels en matière de résultats scolaires et de la nécessité d'assurer une attention et un soutien personnalisés, un enseignant est nécessaire pour 15 élèves.	972 126 \$	1824 489 \$
Enseignant – niveau secondaire	L'enseignant du niveau secondaire planifie et dispense des cours propres à une matière. En raison des écarts actuels en matière de résultats scolaires et de la nécessité d'assurer une attention et un soutien personnalisés, un enseignant est nécessaire pour chaque groupe de 15 élèves pour la Première Nation n° 2. Si la Première Nation n° 1 offrait un programme d'études secondaires, elle aurait besoin de huit enseignants, quel que soit le nombre d'inscriptions (quatre enseignants pour les matières principales et quatre enseignants spécialisés) pour répondre aux exigences du programme d'études.	251 283 \$	1 506 352 \$
Enseignant suppléant	L'enseignant suppléant remplace temporairement un enseignant titulaire. La Première Nation n° 1 n'a pas les moyens d'embaucher des enseignants suppléants. Par conséquent, le directeur adjoint et les AE font office de remplaçants. La Première Nation n° 2 engage des enseignants suppléants à raison de 222 \$ par jour, en supposant un taux d'absence de 5 % (neuf jours par enseignant et par an).	s/o	59 940 \$
Coordonnateur de	Le coordonnateur de l'alphabétisation élabore et met en œuvre des stratégies à l'échelle de l'école pour améliorer	122 861 \$	231 949 \$

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
l'alphabétisation	les compétences en lecture et en rédaction. Un coordonnateur de l'alphabétisation à temps plein par école élémentaire et intermédiaire est nécessaire.		
Coordonnateur de la numératie	Le coordonnateur de la numératie supervise les initiatives prises à l'échelle de l'école pour améliorer les compétences en calcul. Un poste par école primaire est nécessaire.	122 861 \$	231 949 \$
Conseiller d'orientation	Le conseiller d'orientation scolaire aide les élèves du niveau secondaire à réussir leurs études et leur parcours professionnel. La Première Nation n° 1 a besoin d'un conseiller d'orientation à temps partiel, tandis que la Première Nation n° 2 a besoin d'un conseiller d'orientation à temps plein.	51 747 \$	79 997 \$
Analyste de données	L'analyste de données recueille, traite et analyse les données scolaires afin de fournir des renseignements pour aider à la prise de décisions et à l'amélioration des résultats scolaires. Un poste à temps partiel est nécessaire pour la Première Nation n° 1, et un poste à temps plein pour la Première Nation n° 2.	52 614 \$	81 190 \$
Bibliothécaire	Le bibliothécaire scolaire répond aux demandes des élèves et des enseignants, gère les ressources de la bibliothèque, favorise l'alphabétisation, oriente les recherches et enseigne des compétences en gestion de l'information. Un bibliothécaire à temps partiel est nécessaire pour chaque école.	33 287 \$	62 400 \$
TOTAL DES DÉPENSI	ES SALARIALES	2 020 980 \$	5 029 709 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Fournitures de classe	Un budget de 1 000 \$ par classe et par an est nécessaire pour répondre aux besoins essentiels, tels que le papier, les crayons, les marqueurs et les fournitures artistiques.	24 000 \$	30 000 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.		
Ressources pour l'alphabétisation, la numératie et les achats	Un budget de 60 000 \$ par école est nécessaire pour le matériel d'enrichissement de l'alphabétisation, tel que le matériel de manipulation, le matériel du programme d'alphabétisation, les mises à jour de la bibliothèque de la classe et de l'école, etc. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	144 000 \$	180 000 \$
Bibliothèque (livres)	Un budget de 10 000 \$ par école est nécessaire pour renouveler les livres de bibliothèque, les ressources numériques, les fournitures et la technologie. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	24 000 \$	30 000 \$
Technologie pour les élèves	Chaque élève a besoin d'un Chrome book (400 \$ l'unité) et d'un cycle de remplacement de trois ans. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	46 400 \$	60 000 \$
Technologie scolaire	Le budget des dépenses technologiques de l'école est de 15 000 \$ pour l'achat de licences, de tableaux blancs, etc. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	36 000 \$	45 000 \$
Développement professionnel	Une conférence de développement professionnel pour tous les membres du personnel : 40 000 \$ (honoraires du facilitateur et réservation des salles). 1 000 \$ par enseignant pour d'autres activités de développement professionnel de leur choix.	50 000 \$	70 000 \$
Mentor/conseiller d'enseignants	Le mentor/conseiller d'enseignants fournit aux nouveaux enseignants des conseils, un soutien et un développement professionnel afin d'améliorer les pratiques pédagogiques et les résultats en matière d'apprentissage des élèves. Une heure par enseignant ou par nouvel enseignant par	36 000 \$	54 000 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	semaine pendant 36 semaines à raison de 200 \$/heure. Cela suppose un taux de rotation de 50 % dans la Première Nation n° 1 et de 25 % dans la Première Nation n° 2.		
Initiatives et mesures incitatives pour retenir les élèves	Un budget de 200 \$ par élève et par an est nécessaire pour les diverses mesures incitatives et célébrations. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	69 600 \$	90 000 \$
Déplacements personnels et déplacements d'affaires individuels	Pour la Première Nation n° 1, les déplacements comprennent : • Un déplacement trimestriel pour le mentor/conseiller d'enseignants, qui vient observer les enseignants en classe et animer des séances en personne. • une indemnité de déplacement pour les congés des enseignants, en supposant que 80 % d'entre eux sont recrutés à l'extérieur de la communauté.	39 973 \$	s/o
Déplacements ou réunions de groupe	 Une grande conférence/retraite annuelle de développement professionnel se déroulant hors de la communauté qui comprend les éléments suivants : 32 personnes présentes pour la Première Nation n° 1; 96 personnes présentes pour la Première Nation n° 2 (pas de billet d'avion ni d'hébergement nécessaire). 	89 600 \$	15 000 \$
Excursions sur le terrain	La Première Nation n° 1 offre une excursion annuelle au centre urbain le plus proche aux élèves de 6° et 8° année. Le taux de déplacement ou de réunion de groupe est appliqué (30 élèves et membres du personnel voyagent chaque année). En raison de la proximité d'un centre urbain, la Première Nation n° 2 organise deux sorties scolaires par an à raison d'un coût moyen de 1 500 \$ chacune, conformément aux pratiques du conseil scolaire public local.	89 600 \$	42 000 \$
TOTAL DES DÉPENSE	ES NON SALARIALES	649 173 \$	616 000 \$



Langues et culture

Cet élément de coût vise à fournir des ressources pour répondre aux besoins culturels et linguistiques des Premières Nations prises en exemple. On suppose que les deux nations enseignent une langue autochtone comme langue seconde. Par conséquent, l'établissement des coûts ci-dessous est insuffisant pour couvrir la mise en œuvre d'un programme d'immersion.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coordonnateur des langues et de la culture	Ce poste consiste à superviser la mise en œuvre du programme linguistique et culturel dans toutes les écoles. Les tâches comprennent la préparation et la tenue à jour de tous les dossiers de tous les programmes éducatifs, la formation de tous les membres du personnel, la réalisation de diverses recherches de subventions, l'assistance aux programmes éducatifs et la coordination avec d'autres écoles pour maintenir une communication efficace au sein de la communauté. Un poste est nécessaire, quelle que soit la taille de la communauté.	122 861 \$	115 975 \$
Responsable de l'élaboration des ressources et programmes d'études	Le poste consiste à gérer les projets, l'admission des demandes, l'organisation des séances de planification et l'élaboration de documents et de ressources pour les programmes d'études. Dans la Première Nation n° 1, ce poste est occupé par le coordonnateur des langues et de la culture.	s/o	103 683 \$
Enseignant chargé de l'apprentissage sur le terrain	Dans une école des Premières Nations, le poste d'enseignant chargé de l'apprentissage sur le terrain consiste à intégrer des connaissances écologiques traditionnelles dans le programme scolaire, à faciliter l'apprentissage par l'expérience sur le terrain, à enseigner les pratiques culturelles, à favoriser la gestion de l'environnement et à soutenir le développement holistique des élèves en leur apprenant des enseignements autochtones et les valeurs de la communauté. Un poste est nécessaire par école pour mener des activités hebdomadaires d'apprentissage sur le terrain, organiser des camps culturels, etc.	106 886 \$	256 158 \$
Enseignant des langues et de la culture	Les enseignants de langues sont tenus de dispenser un enseignement quotidien d'une heure à chaque niveau scolaire.	218 651 \$	526 954 \$

	Deux postes sont nécessaires par école.		
Aînés	Honoraires des aînés pour soutenir le programme des aînés en résidence dans chaque école : 300 \$ par jour dans la Première Nation n° 1 et 250 \$ par jour dans la Première Nation n° 2.	45 000 \$	135 000 \$
TOTAL DES DÉPENSI	ES SALARIALES	493 398 \$	1 137 770 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Honoraires des aînés – Élaboration du programme d'études	Honoraires pour les réunions bihebdomadaires sur le programme d'études comprenant cinq aînés. Les honoraires des aînés sont estimés à 300 \$ par jour dans la Première Nation n° 1 et à 250 \$ par jour dans la Première Nation n° 2.	39 000 \$	32 500 \$
Élaboration du programme d'études et de ressources	Le budget annuel du consultant externe chargé de l'élaboration du programme d'études et des ressources connexes (documents, présentations, guides de l'enseignant, vidéos, etc.) Le coût de l'élaboration du programme suppose une élaboration progressive des ressources nécessaires sur une période de dix ans.	250 000 \$	250 000 \$
Outils d'évaluation	Le budget annuel est destiné à des consultants externes chargés d'élaborer et de mettre à jour des outils d'évaluation qui sont alignés sur les résultats du programme d'études.	90 000 \$	90 000 \$
Activités culturelles, camps et rassemblements	Le budget annuel permet de financer des outils et des fournitures d'origine locale pour des activités sur le terrain (p. ex., la chasse, le canoë, le piégeage et la fabrication de médicaments traditionnels).	40 000 \$	120 000 \$
Matériel spécialisé	Il s'agit d'un ensemble de collections audio et vidéo s'élevant à 6 000 \$ par école. Un facteur d'expédition est appliqué à la Première Nation n° 1.	14 400 \$	18 000 \$
Développement professionnel	Le budget permet de créer et d'organiser des ateliers personnalisés et des vidéos à la demande (80 000 \$ par an). Un budget discrétionnaire de développement professionnel de 1 000 \$ par langue et par membre du personnel chargé de la culture.	84 000 \$	91 000 \$

Déplacements personnels et déplacements d'affaires individuels	Le budget annuel permet de financer les déplacements locaux pour la collecte de matériel, de données, etc. (jusqu'à 10 000 \$). Les déplacements trimestriels pour deux consultants ou membres du personnel linguistique et culturel sont au tarif de l'Aide au titre des voyages pour vacances.	28 592 \$	10 000 \$
Déplacements et réunions de groupe	Le budget permet de financer une activité annuelle de développement professionnel hors de la communauté pour le personnel chargé des langues et de la culture.	22 400 \$	15 000 \$
TOTAL DES DÉPENSE	ES NON SALARIALES	568 392 \$	626 500 \$



Éducation inclusive

L'éducation inclusive crée un milieu d'apprentissage qui permet à tous les enfants de s'intégrer et de participer aux activités scolaires. Les coûts ci-dessous ont été calculés à l'aide du *Rapport sommaire sur l'évaluation du coût de l'éducation inclusive des Premières Nations de l'APN*²⁹ et du modèle élaboré par MNP en 2023. Étant donné que les coûts liés à cette composante dépendent principalement du nombre d'élèves en éducation spécialisée, on suppose, à des fins d'établissement des coûts, que :

- Les élèves ayant des besoins spéciaux légers et modérés représentent 20 % de l'effectif total;
- Les élèves ayant des besoins spéciaux graves et profonds représentent 5 % de l'effectif total.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coordonnateur de programme d'éducation inclusive	Chaque système d'éducation a besoin d'un coordonnateur de programme d'éducation inclusive (enseignant certifié) qui joue un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités des pratiques inclusives au sein de l'école et de la communauté.	73 590 \$	123 501 \$
Enseignant en éducation spécialisée (enseignant ressource)	L'enseignant en éducation spécialisé (souvent appelé enseignant ressource) est l'expert interne chargé de répondre aux besoins de divers apprenants. Le nombre d'enseignants spécialisés est basé sur le nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux. La Première Nation n° 1 a besoin d'un enseignant spécialisé à temps plein, tandis que la Première Nation n° 2 en a besoin de deux.	121 516 \$	214 646 \$
Aide-enseignant	L'aide-enseignant (AE) aide les élèves au sein d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des enseignants et d'autres personnels de soutien afin de fournir un enseignement pertinent. Le nombre d'AE est calculé en fonction du nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux. • Un AE est engagé pour chaque élève ayant des besoins spéciaux graves ou profonds, quel que soit son niveau scolaire. • Un AE est engagé pour un groupe de cinq élèves ayant des besoins spéciaux légers ou moyens dans des classes de niveau élémentaire	1 080 996 \$	2 112 206 \$

²⁹ Assemblée des Premières Nations. Rapport sommaire sur l'évaluation du coût de l'éducation inclusive des Premières Nations, 2023

	 (maternelle à 6^e année). Un AE est engagé pour un groupe de 10 élèves ayant des besoins spéciaux légers ou moyens dans des classes de niveau secondaire (7^e à 12^e année). 		
Conseiller ou travailleur social	Le conseiller est considéré comme une personne de soutien de niveau 2 (le niveau 2 correspond à l'équipe de suivi d'une organisation ou à des spécialistes gérant des cas plus complexes) qui travaille avec des élèves individuellement et des groupes d'élèves.	102 007 \$	189 069 \$
Assistants en orthophonie	Quel que soit le nombre d'élèves, chaque école emploie un assistant en orthophonie.	100 299 \$	259 817 \$
TOTAL DES DÉPENSES SALARIALES		1 478 408 \$	2 899 239 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Évaluations	Dix pour cent de l'effectif total des élèves doivent être évalués. Toutes les évaluations font l'objet d'un contrat et sont effectuées en personne. Les frais d'évaluation sont basés sur la moyenne des devis recueillis auprès des fournisseurs d'évaluation dans chaque province.	86 059 \$	127 000 \$
	Pour couvrir les frais et le temps de déplacement des professionnels qui se rendent au sein des Premières Nations pour effectuer des évaluations, les frais sont ajustés en fonction de l'éloignement.		
Physiothérapie	 Tous les services de physiothérapie sont sous-traités et fournis en personne. Le nombre d'heures de service nécessaires est calculé comme suit : 1 heure par semaine pendant 36 semaines pour chaque élève (grave-profond); 1 heure par semaine pendant 36 semaines pour chaque groupe de 5 élèves (léger-moyen). Les tarifs horaires sont basés sur la moyenne des devis recueillis auprès des fournisseurs de services en Ontario et en Alberta. 	142 443 \$	178 670 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Ergothérapie	Tous les services d'ergothérapie sont sous-traités et fournis en personne. Le nombre d'heures est calculé de la même manière que pour la physiothérapie.	159 536 \$	254 108 \$
	Les tarifs horaires sont basés sur la moyenne des devis recueillis auprès des fournisseurs en Ontario et en Alberta.		
Orthophonie	Tous les services d'orthophonie sont sous-traités et fournis en personne. Le nombre d'heures est calculé de la même manière que pour la physiothérapie.	153 838 \$	226 315 \$
	Les tarifs horaires sont basés sur la moyenne des devis recueillis auprès des fournisseurs en Ontario et en Alberta.		
Psychologie	Les services de psychologie sont sous-traités. Un psychologue à temps plein est nécessaire pour 500 élèves. Il travaille à temps plein (40 heures par semaine) 36 semaines par an (1 440 heures par an).	212 444 \$	261 468 \$
Ressources pour la classe	L'estimation comprend un espace calme désigné, une trousse sensorielle ou d'apaisement, une option de sièges au choix, un système FM, des crayons numériseurs (du texte à la parole), des applications spécialisées, etc.	139 052 \$	198 522 \$
Ressources scolaires	Chaque école a besoin d'une salle sensorielle autonome. Le budget de cette salle est basé sur un principe de rotation de 6 000 \$ par école et par an pour remplacer les ressources endommagées ou cassées. Chaque école a besoin d'un espace de classe en plein air pour améliorer les pratiques culturelles et les milieux d'apprentissage facultatifs. Il s'agit d'un budget annuel de 5 000 \$ pour l'équipement et les ressources.	11 000 \$	33 000 \$
Aînés et gardiens du savoir – santé mentale	Les écoles disposent généralement d'un aîné qui travaille à temps partiel (4 à 6 heures par jour, 180 jours par an).	45 000 \$	135 000 \$
Cérémonies culturelles/ Mieux- être et guérison traditionnels	Chaque école dispose d'un budget annuel de 25 000 \$ par école pour l'achat de fournitures (trousse de guérisseur, trousses de purification par la fumée, tambours à main, calumets, etc.)	60 000 \$	75 000 \$
Développement professionnel	Le budget de développement professionnel comprend : • 2 000 \$ par enseignant en éducation spécialisée ou	83 650 \$	74 000 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	 coordonnateur de l'éducation inclusive; 1 500 \$ par enseignant de salle de classe ou conseiller ou un minimum de 25 000 \$, quel que soit le nombre d'enseignants. Les enseignants comprennent les enseignants de salle de classe. 500 \$ par aide-enseignant (selon le modèle) ou un budget annuel minimum de 8 000 \$, quel que soit le nombre d'aides-enseignants. 		
Mobilisation communautaire	Le budget prévoit 20 000 \$ pour organiser des séances de mobilisation communautaire trimestrielles à l'intention des parents et des membres intéressés de la communauté. L'objectif est de sensibiliser les participants à l'éducation inclusive et d'en faciliter la compréhension.	20 000 \$	60 000 \$
Gestion de cas	Une équipe de gestion de cas est mise sur pied pour chaque élève catégorisé par un code grave-profond. Le coût tient compte de la participation de six personnes à chaque réunion de gestion de cas. 200 \$ par réunion x 3 réunions par an = 600 \$ par an.	10 853 \$	15 000 \$
TOTAL DES DÉPENSE	ES NON SALARIALES	1 123 875 \$	1 638 083 \$

Transport

L'établissement des coûts ci-dessous vise à couvrir le coût du transport encouru par les Premières Nations prises en exemple. Les calculs ci-dessous utilisent le *Rapport sur le transport scolaire des Premières Nations* de l'APN et le modèle élaboré par MNP en 2021, ainsi que les données des niveaux élémentaire et secondaire recueillies par MNP auprès des Premières Nations (p. ex. le nombre d'itinéraires d'autobus, les kilomètres parcourus et les renseignements à jour sur les coûts).

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coordonnateur des transports	Le coordonnateur des transports gère les horaires et les itinéraires des autobus, veille à la sécurité et à l'entretien de ces derniers, assure la coordination avec les chauffeurs et les parents et traite les questions liées aux transports afin d'assurer un transport des élèves un efficace et sécuritaire.	10 000 \$	92 705 \$

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
	Dans la Première Nation n° 1, l'un des chauffeurs d'autobus assume la coordination avec un supplément de rémunération de 10000 \$.		
Adjoint aux transports ou répartiteur	L'adjoint aux transports ou le répartiteur épaule le coordonnateur des transports scolaires en préparant les itinéraires d'autobus, en répartissant les autobus, en assurant la communication avec les chauffeurs et en réglant tous les problèmes de transport afin d'assurer le transport des élèves en temps voulu et de manière sécuritaire. En raison de la petite taille des opérations, ce poste n'est pas nécessaire au sein de la Première Nation n° 1.	s/o	30 000 \$
Chauffeur d'autobus	Le nombre de chauffeurs d'autobus réguliers est égal au nombre d'itinéraires actifs : • La Première Nation n° 1 compte quatre itinéraires; • La Première Nation n° 2 en compte 17. Tous les chauffeurs d'autobus réguliers sont employés 7,5 heures par jour pendant 180 jours par an (selon la province), plus cinq jours d'entretien et de formation. En raison de sa grande superficie et de sa faible densité de population, la Première Nation n° 2 exploite 17 itinéraires.	307 141 \$	1 035 171 \$
Surveillant d'autobus	Chaque itinéraire d'autobus a besoin d'un surveillant à temps partiel pour assurer la sécurité dans l'autobus, prévenir les cas d'intimidation et aider les élèves ayant des besoins spéciaux. Dans la Première Nation n° 1, ce poste est occupé par un AE (qui travaille deux heures de plus par jour). La Première Nation n° 2 a des itinéraires et des temps de trajet plus longs. Par conséquent, les surveillants d'autobus travaillent cinq heures par jour.	28 800 \$	306 000 \$
TOTAL DES DÉPENSI	ES SALARIALES	345 941 \$	1 463 876 \$

Dánanasanan		Exemple de	Exemple de
Dépenses non salariales	Description	Première	Première
Salariales		Nation n° 1	Nation n° 2

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coût de remplacement des autobus	Le nombre d'autobus actifs est égal au nombre d'itinéraires. La Première Nation n° 2 a besoin d'un autobus de réserve en cas de panne, tandis que la Première Nation n° 1 n'en a pas besoin (les itinéraires plus courts permettent d'effectuer des trajets doubles si nécessaire). Chaque autobus coûte 169 000 dollars. En raison du mauvais état des routes, les autobus doivent être remplacés tous les six ans et leur coût est amorti durant cette période.	112 667 \$	507 000 \$
Coûts d'entretien	Nombre moyen de kilomètres parcourus chaque année : • Première Nation n° 1 - 5 400 km. • Première Nation n° 2 - 15 000 km. Les coûts d'entretien sont estimés à 0,24 \$ par km et ajustés en fonction de l'éloignement.	12 442 \$	61 200 \$
Carburant	Les frais de carburant sont calculés en fonction du nombre de kilomètres. Le taux de consommation de carburant est calculé à 3,009 par litre de diesel. Le prix du carburant est de 1,25 \$ le litre au sein de la Première Nation n° 2 et de 3 \$ le litre dans la Première Nation n° 1.	21 535 \$	105 932 \$
Permis/assurances	Le coût des assurances doit être supporté indépendamment de l'utilisation ou non de l'autobus. Les autobus actifs et ceux de réserve doivent être assurés.	18 000 \$	70 000 \$
Recrutement et formation des chauffeurs	Toute la formation est dispensée par des prestataires tiers, non en interne. Le coût d'une formation du niveau d'entrée, de l'obtention des permis, des examens médicaux et des déplacements sont entièrement pris en charge par les administrations scolaires des Premières Nations.	5 000 \$	15 000 \$
TOTAL DES DÉPENSI	ES NON SALARIALES	169 644 \$	759 132 \$

Fonctionnement et entretien

L'élément de coût du F/E est destiné à couvrir les dépenses liées à l'entretien, à la réparation et au fonctionnement quotidien des installations scolaires. Cela comprend les services publics, le nettoyage, les réparations et les services de sécurité. Les calculs de cette composante font référence à plusieurs sources de données, notamment Évaluation des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des infrastructures scolaires des Premières Nations 2022, des données réelles recueillies auprès d'un échantillon de Premières Nations et des données fournies par les personnes interrogées.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coordonnateur/gestionnaire du F/E	Un responsable du F/E supervise l'entretien, la sécurité et l'efficacité opérationnelle des installations et terrains scolaires, garantissant un environnement propre, sûr et fonctionnel aux élèves, au personnel et aux visiteurs.	65 642 \$	107 983 \$
Concierge	Le concierge est chargé de nettoyer le bâtiment et de le garder en bon état de propreté notamment en balayant, en passant la serpillière et en désinfectant les surfaces. Un concierge est nécessaire pour 1 500 m² (arrondi à l'unité supérieure).	147 380 \$	266 404 \$
Personnel d'entretien	Le personnel d'entretien effectue des tâches d'entretien courant et préventif, des réparations et des inspections afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes et de l'équipement du bâtiment. Un agent d'entretien par école et un agent d'entretien pour la Première Nation n° 1 sont nécessaires pour s'occuper des résidences d'enseignants. Pour l'établissement des coûts, on suppose que le personnel d'entretien n'est pas composé de travailleurs certifiés.	153 941 \$	220 735 \$
TOTAL DES DÉPENSES SALAR	IALES	366 963 \$	595 122 \$

Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Fournitures et services	Le coût des fournitures et des services comprend les services sous-traités, ainsi que les coûts liés à l'achat de fournitures et d'équipements de fonctionnement et d'entretien. Ces coûts sont basés sur le rapport Évaluation des besoins en infrastructures de l'APN (estimations pour les écoles des zones 1 et 4). • Première Nation n° 1 : 130 \$/m² • Première Nation n° 2 : 52 \$/m²	299 520 \$	608 400 \$
Assurance	Le coût des assurances est basé sur les données réelles et équitables de 2023-2024 : • Première Nation n° 1 : 53,48 \$/m² • Première Nation n° 2 : 20,79/m²	123 000 \$	243 243 \$
Services publics	Le coût des services publics comprend l'électricité et le chauffage. Il est basé sur des données réelles : • Première Nation n° 1 (alimentée au diesel) : 205 \$/m² • Première Nation n° 2 : 19,80 \$/m²	472 930 \$	231 618 \$
Développement professionnel	Le développement professionnel est calculé sur la base de 2 500 dollars annuels par agent d'entretien. Il couvre les dépenses liées à diverses formations: premiers soins, santé et sécurité au travail, système de gestion des bâtiments, etc.	11 250 \$	22 500 \$
Déplacements personnels et professionnels	 Un déplacement pour chaque membre du personnel d'entretien pour suivre une formation au tarif de l'Aide au titre des voyages pour vacances; Un budget de 20 000 \$ pour les déplacements locaux (amortissement de deux camions et budget carburant). Le coût pour la Première Nation n° 2 serait : 32 000 \$ (amortissement de deux camions et budget carburant). 	30 458 \$	32 000 \$



TOTAL DES DÉPENSES NON SALARIALES	937 158 \$	1 137 761 \$

Soutiens globaux

Les soutiens globaux sont destinés à répondre aux besoins holistiques des élèves au-delà de l'enseignement. Ces services comprennent l'alimentation, les services de santé mentale, les services de garde avant et après l'école et le soutien aux familles. L'objectif est de créer un environnement favorable pour aider les élèves des Premières Nations à surmonter les obstacles socioéconomiques à l'apprentissage et au développement. Dans les écoles provinciales, ces soutiens sont généralement fournis par les parents et des organismes communautaires; ils ne sont donc pas pris en compte dans les formules de financement provinciales. Veuillez noter que les soutiens en matière de santé mentale sont inclus dans la catégorie du coût de l'éducation inclusive.

Dépenses salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Coordonnateur de l'alimentation	Le coordonnateur de l'alimentation supervise la planification et la mise en œuvre des programmes de repas scolaires, gère le personnel des cuisines, commande les produits d'épicerie et les fournitures, etc. Un coordonnateur de l'alimentation est nécessaire pour la Première Nation n° 2, tandis que la supervision est assurée par un des cuisiniers dans la Première Nation n° 1 (pour un supplément de rémunération de 10 000 \$).	10 000 \$	45 669 \$
Cuisinier	Un cuisinier est nécessaire pour 50 élèves pour préparer et servir des repas nutritifs aux élèves.	190 471 \$	388 189 \$
Agent de liaison communautaire (liaison domicile-famille)	L'agent de liaison communautaire (liaison domicile-famille) d'un système scolaire assure le lien entre l'école et les familles, facilite la communication, favorise la participation des familles, répond aux besoins des élèves et des familles et les met en contact avec les ressources et services de la communauté. La Première Nation n° 1 a besoin d'un poste pour 50 élèves, compte tenu du manque d'engagement des parents, de la faible assiduité, des défis socio-économiques importants et de la nécessité d'aider les élèves à effectuer la transition entre les écoles de la réserve et celles situées à l'extérieur de la réserve. La Première Nation n° 2 nécessite un poste par école.	254 789 \$	182 677 \$

Personnel du programme avant et après l'école	Le personnel d'encadrement assure la sécurité des élèves avant et après les heures de cours, propose des activités récréatives structurées, aide les élèves à faire leurs devoirs et veille à leur bien-être social et émotionnel. Un membre du personnel pour 15 enfants est nécessaire (sur la base d'exigences réglementaires, il s'agit de travailler cinq heures par jour). Dans la Première Nation n° 1, 75 % des élèves utilisent le programme, tandis qu'ils sont 50 % dans la Première Nation n° 2.	133 828 \$	249 750 \$
TOTAL DES DÉPENSES SALARIALES		589 088 \$	866 285 \$
Dépenses non salariales	Description	Exemple de Première Nation n° 1	Exemple de Première Nation n° 2
Produits d'épicerie ou d'alimentation	Le coût des produits d'alimentation est estimé de la manière suivante : • Coût du petit-déjeuner = 2 \$/élève • Déjeuner = 5 \$/élève • Collations = 1,5 \$/élève Coût annuel total : 1 530 \$ par élève Le facteur des frais d'expédition est appliqué.	532 440 \$	688 500 \$
Programme extrascolaire/fournitures scolaires d'été	Cela comprend l'équipement et les fournitures pour les sports, les loisirs et les arts, à raison de 200 \$ par élève et par an. Le facteur des frais d'expédition est appliqué.	69 600 \$	90 000 \$
Activités de mobilisation des familles et de la communauté	Le budget prévoit des séances/ateliers mensuels d'information au sein de la communauté (10 au total), comprenant une estimation des frais de restauration (1 000 \$) et de programmation (1 000 \$).	24 000 \$	24 000 \$
Programme de tutorat	Il permet de consacrer deux heures hebdomadaires par élève au tarif horaire de 30 \$. Environ 50 % des élèves utilisent le programme.	156 600 \$	243 000 \$
Programme d'été (maternelle à la 6 ^e année)	Pour les classes de la 1 ^{ere} à la 6 ^e année, le budget prévoit un membre du personnel pour 15 enfants (sur la base d'exigences réglementaires, il s'agit de travailler huit heures par jour pendant 80 jours au	63 763 \$	119 520 \$

	cours de l'été). Cela suppose que 50 % des élèves utilisent le programme.		
Programme d'été (7 ^e à la 12 ^e année en groupe)	Deux camps d'été par an, sur la base de l'estimation fournie par les Premières Nations.	20 000 \$	26 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES NON SALARIALES		866 403 \$	1 191 020 \$

Conclusions et recommandations

Malgré des difficultés notables et des erreurs de communication en cours de route, la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année marque une transition importante entre le financement fondé sur des propositions et le financement fondé sur une formule. À quelques exceptions près, la FFRP a permis une répartition plus équitable des fonds et des investissements dans des domaines auparavant négligés, tels que la pension des enseignants, la maternelle à temps plein et les programmes avant et après l'école. Ces changements – ainsi que l'élargissement des critères d'admissibilité dans la liste nominative, notamment l'âge et l'assiduité – ont eu un impact positif sur la capacité des Premières Nations à dispenser des programmes et des services d'éducation, ainsi qu'à répondre à une demande croissante de services.

Toutefois, s'appuyer uniquement sur la FFRP est insuffisant pour parvenir à une égalité réelle et à une parité en matière de résultats scolaires. Sur la base de l'exemple détaillé d'établissement des coûts de MNP (décrit dans le rapport), le coût nécessaire pour atteindre la parité en matière de résultats est plus de deux fois supérieur au financement actuellement obtenu par l'intermédiaire de la FFRP. Les calculs de MNP correspondent aux estimations présentées par les titulaires d'une ERE, qui ont suivi le processus de d'établissement des coûts fondé sur les besoins.

Le processus de demande d'un budget pour l'ERE a été marqué par des demandes non satisfaites et des frustrations. Ces problèmes découlent d'une communication et collaboration incohérentes, d'un manque de compréhension des processus, de contraintes gouvernementales et surtout d'un financement insuffisant pour finaliser les ententes. À l'exception des grandes régions représentées par des organisations de soutien solides comme le CEPN au Québec et le FNESC en Colombie-Britannique, les Premières Nations de l'ensemble du Canada – y compris celles qui ont conclu une ERE avec SAC – n'ont pas réussi à négocier un financement fondé sur les besoins.

L'échec des négociations sur le financement de l'ERE met en évidence la possibilité d'apporter des améliorations structurées, qui permettraient d'obtenir de bons résultats scolaires et d'améliorer les relations générales entre le gouvernement, les Premières Nations et les autres fournisseurs de services.

Pour améliorer les communications et la transparence, il est recommandé à SAC de :

- Travailler avec les Premières Nations et les experts en financement pour améliorer le format et la lisibilité de la trousse d'information sur le financement (côte à côte). Les données devraient être présentées dans un format convivial pour que les Premières Nations puissent s'engager dans un dialogue productif et éclairé.
- 2. **Fournir des calculs détaillés sur le contexte et les sources.** En plus d'une vue d'ensemble de la FFRP, il faudrait accroître la transparence et éliminer les questions inutiles.
- 3. Diffuser des renseignements sur le financement avant le début du nouvel exercice financier. Même si certains éléments de la formule sont susceptibles d'être modifiés en fonction des allocations/annonces officielles du budget, une telle approche serait conforme à celle de nombreuses administrations scolaires provinciales, qui publient des projections de financement

opérationnel et permettrait aux Premières Nations de mieux planifier l'exercice financier à venir et d'éviter des dépenses insuffisantes ou excessives.

- 4. Effectuer des analyses et collaborer avec les Premières Nations dans tout le pays afin de mieux comprendre les tendances en matière de liste nominative et d'établir des projections. Des projections exactes des inscriptions sont essentielles pour prévoir avec précision le financement des activités et planifier l'agrandissement des immobilisations. Par exemple, en raison d'un manque de planification et d'analyse concernant les demandes relatives à l'enseignement des adultes, les Premières Nations manquent d'infrastructures pour accueillir les apprenants adultes.
- 5. Concevoir un cadre officiel pour l'élaboration, le renouvellement et la négociation des ERE, y compris des paramètres financiers et politiques pour les négociations des futures ententes et une approche d'ERE fondée sur des formules de financement élaborées par les Premières Nations. SAC a indiqué cette mesure dans son Plan ministériel 2023-2024, mais il n'est pas clair si elle a été réalisée. Dans l'affirmative, cela n'a pas été clairement communiqué aux Premières Nations.
- 6. Élaborer et publier un guide officiel des ERE. Ce guide comprendrait, entre autres éléments, le processus d'élaboration d'une ERE, un modèle de demande de budget, un exemple de cadre de rapport sur les résultats et des exemples d'ententes et de pratiques exemplaires. Ces renseignements aideraient les Premières Nations à mieux planifier leurs activités liées à l'ERE et, par la suite, à optimiser l'utilisation des fonds alloués à la formulation d'une ERE. Le guide devrait être validé par les organisations des Premières Nations afin de s'assurer qu'il contient des règles de procédure claires et simples. Il devrait être facile à lire et à comprendre pour les aînés et les dirigeants élus, pas seulement pour les personnes titulaires d'un diplôme universitaire.
- 7. Travailler avec les organisations des Premières Nations à l'organisation de séances de formation à l'intention du personnel des bureaux régionaux et des Premières Nations à l'extérieur. Ces séances porteraient sur des sujets importants liés à la Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année, tels les modifications apportées à la FFRP annuelle, les négociations relatives à l'ERE, les différences entre les différentes ententes en matière d'éducation (p. ex. les ERE, les ententes d'autonomie gouvernementale et les subventions décennales). L'auditoire des Premières Nations devrait comprendre des directeurs de l'éducation des Premières Nations, des fournisseurs de services de deuxième niveau, des membres de conseils d'administration, des Chefs et des membres de Conseils. En raison d'un manque de gestion du changement et des communications constaté dans le passé, une formation sur les ERE devrait être offerte à toutes les Premières Nations et ne pas être limitée à celles qui participent déjà aux tables techniques.
- 8. Continuer de mettre en œuvre des améliorations de financement à l'échelle nationale, indépendamment des ERE déjà signées, en particulier dans les domaines où les besoins sont importants, comme l'éducation inclusive, les langues et la culture, l'alimentation, le fonctionnement et l'entretien et les petites immobilisations. Ces améliorations progressives de portée nationale seraient importantes pour s'assurer que les petites Premières Nations indépendantes et/ou les Premières Nations, qui manquent de capacités et de stabilité politique pour s'engager dans le processus d'une ERE, aient également accès au financement dont elles ont tant besoin.

- 9. Incorporer les dépenses actuellement couvertes par le principe de Jordan dans le financement de base. Les groupes des Premières Nations interrogées s'accordent à dire que les besoins récurrents et permanents actuellement couverts par des demandes au titre du principe de Jordan fondées sur des propositions (orthophonie, psychologie, etc.) devraient être intégrés au financement de base. Cette approche n'éliminera pas complètement le besoin d'un financement en vertu du principe de Jordan, car il y aura toujours des situations ponctuelles où les élèves auront besoin d'appareils et de technologies d'assistance coûteux, d'un soutien supplémentaire de la part de spécialistes, de fournitures médicales, etc. Toutefois, elle réduirait le montant alloué par cette source et favoriserait la durabilité et la continuité des services.
- 10. Étudier une approche de financement progressif pour les propositions de budget d'ERE fondées sur les besoins, où les Premières Nations pourraient accéder à une part croissante du financement convenu, fondé sur les besoins et négocié dans le cadre d'une ERE. La raison de cette approche est qu'il faut souvent du temps et des capacités pour élever la cadence des programmes (c.-à-d. embaucher des enseignants et des spécialistes, planifier et organiser des activités supplémentaires) et dépenser les fonds fondés sur les besoins. Étant donné que les demandes de financement augmentent considérablement dans tout le pays, une telle approche permettrait une gestion plus prudente et une répartition plus équitable des fonds.

Il est recommandé aux Premières Nations souhaitant conclure une ERE de :

- 1. S'assurer de l'adhésion de la communauté avant d'entamer des discussions techniques avec SAC. L'absence d'un engagement communautaire initial entraîne souvent des perturbations à la table des négociations, ce qui oblige à modifier l'orientation, voire à suspendre les négociations. L'engagement de la communauté doit porter non seulement sur les besoins en matière de financement et de programmes, mais aussi sur le modèle de prestation de services, la structure de gouvernance et la mesure des résultats, qui définissent la réussite scolaire pour la ou les Premières Nations.
- 2. **Conclure un protocole d'entente.** Compte tenu de l'expérience du CEPN, il est utile d'entamer les négociations officielles d'une ERE en obtenant l'engagement formel de SAC à négocier une ERE, tout en décrivant les rôles et responsabilités, la structure et la fréquence des tables techniques. Cette démarche peut être accomplie en utilisant le financement du volet ERE du PPE.
- 3. Lier toute demande de financement à l'amélioration des résultats scolaires. Selon SAC, pour qu'une demande de budget soit acceptée, elle doit s'appuyer sur des données prévisibles, crédibles et récentes ainsi que sur une justification solidement étayée de preuves qui montrent comment un financement supplémentaire pourrait contribuer à l'amélioration des résultats scolaires des élèves. À cette fin, il est utile que la Première Nation commence à cerner et suivre les données nécessaires sur les élèves dès le début du processus et qu'elle s'en serve de données de référence pour mesurer les améliorations au fil du temps.
- 4. Collaborer avec les autres Premières Nations de la région. Même s'il n'est pas possible de signer une ERE au niveau régional, il est utile de travailler avec des partenaires à l'élaboration d'outils et de modèles d'ERE communs. Par exemple, il serait plus rentable d'établir des coûts de référence pour l'ensemble de la région que de demander à chaque Première Nation de faire le travail de son côté. En outre, le déploiement d'efforts de plaidoyer communs au niveau régional tend à donner de meilleurs résultats que si chaque Première Nation s'adresse individuellement au gouvernement.
- 5. **Engager une équipe solide.** Plutôt que de s'en remettre aux politiciens pour mener les négociations, il est préférable de faire appel à une équipe composée de responsables de l'éducation, d'experts techniques, de juristes, de professionnels des relations avec le gouvernement et de spécialistes des formules, qui a tendance à mieux réussir dans le processus.
- 6. **S'approprier le processus des négociations.** Même si le processus d'élaboration d'une ERE est bien établi et rationalisé, les Premières Nations doivent prendre l'initiative d'établir des ordres du jour, de documenter les prochaines étapes et d'assurer rapidement le suivi des mesures prises par SAC. Il s'agit aussi d'obtenir la signature des procès-verbaux dès que possible après chaque réunion.
- 7. Planifier la transition. Il est essentiel d'assurer un financement et d'élaborer un plan pour soutenir les activités importantes qui doivent avoir lieu après la signature de l'ERE. Ces activités comprennent le recrutement, la formation, la mise à jour des politiques, la collecte et analyse des données de référence sur les performances, la souscription d'une assurance appropriée et d'autres initiatives à valeur ajoutée pour aider les communautés à mettre en œuvre l'entente efficacement.